

PROCÈS VERBAL
Séance du Conseil Municipal
Du 26 juin 2025

L'an deux mille vingt-cinq et le 26 juin à 18h30, les membres du Conseil Municipal de la commune des Pennes-Mirabeau se sont réunis dans la salle de la Mairie sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément aux articles L2121.10, L 2121-12 et L 2122-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

MEMBRES	P (1)	A/E (1)	MEMBRES	P (1)	A/E (1)
1 AMIEL Michel	P		19 BITTARD Mihaela		Absente
2 LEONETTI Jean-Marc	P		20 GIALLO Audrey	P	
3 SLISSA Monique		Absente	21 DARDENNES Julien	P	
4 TONARELLI Pierre		Excusé pouvoir Mme TCHELEKIAN	22 VILLE Audrey	P	
5 CHAVE Sophie		Excusée pouvoir M. LEONETTI	23 ADAMI Eric	P	
6 FARCI Claude	P		24 MEPPI Francette	P	
7 BALTZ Joëlle	P		25 VALAT Gérard	P	
8 MUSSO Jean-Philippe	P		26 PONS Alain	P	
9 PASQUALETTO-AMIEL Agnès	P		27 AMARO Romain	P	
10 BOUCHET Grégory	P		28 FIORILE REYNAUD Joëlle	P	
11 TCHELEKIAN Caroline	P		29 NICOLAI Michèle	P	
12 PATOT Gérard	P		30 DELAVEAU Cathia	P	
13 LEUCA Vincent	P		31 SCAMARONI Michel	P	
14 BOISGARD Patricia	P		32 GORLIER LACROIX Solange	P	
15 RÉAU Sylviane		Excusée pouvoir M. MUSSO	33 FUSONE Maximilien	P	
16 LONG Didier		Absent	34 COCH Émeline	P	
17 VASSALO Carine	P		35 INAUDI Rosy	P	
18 VEGA Fabrice	P				

Excusé(e)s : CHAVE Sophie – REAU Sylviane – TONARELLI Pierre

Absent : SLISSA Monique – BITTARD Mihaéla – Didier LONG

La séance a été ouverte sous la présidence de M. Michel AMIEL

Le Conseil a choisi pour secrétaire Mme Audrey VILLE

Le quorum est atteint, le Conseil Municipal peut se réunir

CONSEIL MUNICIPAL DU 26 Juin 2025

ORDRE DU JOUR

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 29 avril 2025

En date du 23/04/25 : Dissolution de la régie de recettes du service des transports scolaires pour le compte de tiers.

En date du 15/05/25 : Acceptation d'indemnisation de la compagnie MMA suite au sinistre du 15 novembre 2024.

En date du 15/05/25 : Désignation d'un avocat pour défendre les intérêts de la commune suite à l'assignation devant le Tribunal judiciaire afin de faire valoir son préjudice résultant des désordres affectant un chemin communal liés à la plantation d'une glycine sur la parcelle sis 15 rue des Camaris.

En date du 21/05/25 : Avenant n°5 à l'acte constitutif de création de la régie de recettes de l'espace famille.

En date du 3/06/25 : Désignation d'un avocat pour engager l'action visant à obtenir l'autorisation d'accès temporaire à la parcelle privée BC187 en vue d'effectuer les travaux nécessaires à la finalisation des façades d'un bâtiment communal.

Tableau des Marchés publics attribués en avril et mai 2025

RAPPORTEUR : Joelle BALTZ

COMMANDE PUBLIQUE

1 - TRAVAUX DE RENOVATION ET DE MAINTENANCE DES INSTALLATIONS D'ECLAIRAGE PUBLIC ET SPORTIF, DE SIGNALISATION TRICOLERE ET DE FIBRE OPTIQUE –
AUTORISATION DE SIGNATURE DU MARCHE PUBLIC

2 - MAITRISE D'ŒUVRE POUR LES PROJETS DE RENOVATION DU BATI COMMUNAL
AUTORISATION DE SIGNATURE DU MARCHE PUBLIC

3 - FOURNITURE DE CONSOMMABLES POUR LES BATIMENTS COMMUNAUX ET LA RESTAURATION COLLECTIVE DE LA VILLE ET DU CCAS DES PENNES MIRABEAU
AUTORISATION DE SIGNATURE DU MARCHE PUBLIC

4 - TRAVAUX DE RENOVATION DE L'EGLISE SAINT BLAISE AVENANTS N°1 ou 2 LOTS 2, 3, 4, 6, 7, 11

RAPPORTEUR : Patricia BOISGARD

PROTECTION DE LA FORÊT

5 - APPROBATION DE LA CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LE SDIS 13 ET LE DEPARTEMENT DES BOUCHES-DU-RHONE POUR L'AMELIORATION DE LA PREVENTION INCENDIE DANS LE DEPARTEMENT

6 - CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE LOCAUX

FINANCES

- 7 - EXONERATION PARTIELLE DE LOYER - « COMMERÇANTS VILLAGE »
- 8 - TAXE LOCALE SUR LA PUBLICITÉ EXTÉRIEURE (TLPE) TARIFS 2026
- 9 - COMPTE DE GESTION 2024 DE LA VILLE DES PENNES-MIRABEAU
- 10 - COMPTE ADMINISTRATIF 2024 DU BUDGET PRINCIPAL DE LA VILLE DES PENNES-MIRABEAU
- 11 - AFFECTATION DU RÉSULTAT DÉFINITIF DE L'EXERCICE 2024 - BUDGET PRINCIPAL DES PENNES-MIRABEAU

RAPPORTEUR : Sophie CHAVE

EDUCATION

- 12 - SIGNATURE D'UNE CONVENTION RELATIVE A L'ORGANISATION DES TRANSPORTS SCOLAIRES ENTRE LA COMMUNE ET LA METROPOLE AIX-MARSEILLE PROVENCE

RAPPORTEUR : Claude FARCI

PREVENTION

- 13 - INSTAURATION D'UNE AMENDE ADMINISTRATIVE RELATIVE AUX DÉPÔTS SAUVAGES
- 14 - ATTRIBUTION DE SUBVENTION AU GROUPE ASSOCIATION DÉPARTEMENTALE POUR LE DÉVELOPPEMENT DES ACTIONS DE PRÉVENTION 13 (GROUPE ADDAP13)

RAPPORTEUR : Jean-Marc LEONETTI

AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET DE L'HABITAT

- 15 - ATTRIBUTION DE SUBVENTION A L'ASSOCIATION POUR LE DÉVELOPPEMENT DES ALTERNATIVES À LA VOITURE EN PAYS D'AIX
- 16 - RETRAIT DES DÉLIBÉRATIONS N°42x16 ET N°201x16
- 17 - RETRAIT DELIBERATION 56X24
- 18 - DÉSAFFECTATION ET DÉCLASSEMENT DU DOMAINE PUBLIC COMMUNAL PARTIE DE L'AVENUE DE LATTRE DE TASSIGNY
- 19 - CESSIION D'UN BIEN IMMOBILIER DE LA COMMUNE PARCELLES CO 147 ET CO 529

CULTURE

- 20 - ATTRIBUTION DE SUBVENTION A L'ASSOCIATION LES AMIS DES ARTS
- 21 - MISE A DISPOSITION DE LA SALLE TINO ROSSI A L'ASSOCIATION CULTURELLE ARMENIENNE POUR L'ORGANISATION D'UNE MANIFESTATION CARITATIVE
- 22 - CONVENTION DE RÉSIDENCE ARTISTIQUE MINOTAURE ET CIE
- 23 - CONVENTION DE PARTENARIAT VILLE DES PENNES MIRABEAU/ASSOCIATION CERCLE DE L'UNION DU PLAN DES PENNES
- 24 - CONVENTION DE RÉSIDENCE ARTISTIQUE COMPAGNIE LA DERIVANTE
- 25 - CONVENTION D'OBJECTIF ET DE PARTENARIAT ENTRE L'ASSOCIATION SUR LES AILES DU MOULIN ET LA VILLE DES PENNES MIRABEAU - Année 2025/2026
- 26 - CONVENTION DE RÉSIDENCE ARTISTIQUE MAM'ZELLE SPECTACLES
- 27 - CONVENTION D'OBJECTIF ET DE PARTENARIAT ENTRE L'ASSOCIATION MINOTAURE ET COMPAGNIE ET LA VILLE DES PENNES MIRABEAU - Année 2025/2026
- 28 - EXONÉRATION/REMBOURSEMENT DE PAIEMENT D'UN TRIMESTRE POUR LES ELEVES D'UNE CLASSE DE PIANO DE L'ECOLE MUNICIPALE DE MUSIQUE THEATRE ET DANSE PIERRE BARBIZET

RAPPORTEUR : Agnès PASQUALETTO-AMIEL

COHESION SOCIALE

- 29 - ATTRIBUTION DE SUBVENTION 2025 - ASSOCIATION " SECOURS CATHOLIQUE "

SANTE

- 30 - ATTRIBUTION DE SUBVENTION A L'ASSOCIATION " FRANCE ALZHEIMER "
- 31 - ATTRIBUTION DE SUBVENTION A L'ASSOCIATION " HANDI CAP ACTIONS "
- 32 - CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA VILLE DES PENNES MIRABEAU ET LA COMMUNAUTE PROFESSIONNELLE TERRITORIALE DE SANTE – LA CARAVELLE

RAPPORTEUR : Alain PONS

CAUSE ANIMALE

- 33 - PARTENARIAT AVEC « 30 MILLIONS D'AMIS » POUR LA STÉRILISATION ET IDENTIFICATION DES CHATS « ERRANTS »

PETITE ENFANCE

34 - ATTRIBUTION DE SUBVENTION A L'ASSOCIATION ECOLE DES PARENTS ET DES EDUCATEURS (EPE)

35 - AVENANT A LA CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT ENTRE LA VILLE DES PENNES MIRABEAU ET LÉO LAGRANGE PETITE ENFANCE POUR LA GESTION DU RELAIS PETITE ENFANCE (RPE) CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DES LOCAUX ET ATTRIBUTION DE SUBVENTION A L'ASSOCIATION LÉO LAGRANGE PETITE ENFANCE

36 - CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DES LOCAUX ET ATTRIBUTION DE SUBVENTION A L'ASSOCIATION PARENTS ENFANTS MEDITERRANEE

37 - CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DES LOCAUX ET ATTRIBUTION DE SUBVENTION A L'ASSOCIATION ASMAT POINT ACCUEIL

38 - NOUVEAU RÈGLEMENT INTÉRIEUR DES ÉTABLISSEMENTS D'ACCUEIL DU JEUNE ENFANT

RAPPORTEUR : Pierre TONARELLI

SPORTS

39 - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION MUNICIPALE A L'ASSOCIATION SPORTIVE LES ARCHERS PENNOIS - Exercice 2025

40 - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION MUNICIPALE COMPLEMENTAIRE A L'ASSOCIATION PENNES MIRABEAU/CADENEUX RUGBY - Exercice 2025

41 - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION MUNICIPALE A L'ASSOCIATION SPORTIVE L'AMICALE DES PENNES MIRABEAU - Exercice 2025

42 - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION MUNICIPALE A L'ASSOCIATION SPORTIVE VÉLO CLUB SAINT ANTOINE LA GAVOTTE - Exercice 2025

43 - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION MUNICIPALE ET SIGNATURE DE LA CONVENTION AUX 3 ASSOCIATIONS SPORTIVES LAURÉATES DU PRIX DÉVELOPPEMENT DURABLE

RAPPORTEUR : Le Maire

RESSOURCES HUMAINES

44 - LA REVALORISATION DES AGENTS PUBLICS DE LA PETITE ENFANCE DANS LE CADRE DU « BONUS ATTRACTIVITE »

45 - CREATION D'EMPLOIS PERMANENTS ET MISE A JOUR DU TABLEAU DES EMPLOIS ET DES EFFECTIFS

.....

COMMUNE DES PENNES-MIRABEAU

CONSEIL MUNICIPAL DU 26 JUIN 2025

M. le Maire : Bonsoir à tous. Nous allons procéder à l'appel. Audrey.

Mme VILLE procède à l'appel.

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 29 AVRIL 2025

M. le Maire : Procès-verbal de la séance du 29 avril. Y a-t-il des remarques ou des questions ?
Oui M. FUSONE et M. AMARO.

M. FUSONE : Bonsoir à tous. Lors du dernier Conseil municipal, j'avais dit que vous vouliez vendre à la société COMME AVANT - 11 100 m² de terrain constructible à 888 000 euros, alors qu'elle avait une valeur réelle de 6 millions d'euros. Vous aviez dit, je vous cite : « c'est faux, vous donnez des chiffres qui ne tiennent pas compte du zonage et les chiffres que vous évoquez concernant COMME AVANT sont faux ». J'ai la délibération de la cession des biens immobiliers à la demande de la société COMME AVANT et à la 3^e page, le maire propose un prix de cession concernant la partie constructible de 11 100 m² constructibles à 80 euros le mètre carré, soit 888 000 euros.

M. le Maire : je vous rappelle que les terrains n'ont pas été vendus et que suite à mon retour en 2020, il y a eu de nouvelles négociations qui ont fait capoter cette vente. Je le dis pour que tout le monde soit bien au courant. Ça ne vous a pas échappé que pendant 3 ans j'ai quand même été absent du Conseil municipal puisque j'étais au Sénat. Mais dont acte !

M. FUSONE : Là ça date du 29 octobre 2020. Et nous on a alerté le Préfet, le Procureur, on a vraiment remué ciel et terre et la délibération a été retirée.

M. le Maire : Cher Monsieur, vous n'êtes pas le seul à essayer de me mettre dans les pattes M. le Préfet ou M. le Procureur. Ce en quoi vous avez raison, c'est le droit, mais je n'ai jamais eu – jusqu'à présent en tous cas, on ne sait jamais sur les 6 mois qui me restent – la moindre suite judiciaire depuis que je suis élu. Mais sait-on jamais !

M. FUSONE : Je voulais juste expliquer que c'est peut-être ça qui a évité la vente.

M. le Maire : Oh certainement ! M. AMARO.

M. AMARO : Mesdames et Messieurs bonsoir. Nous aimerions revenir dans le cadre du précédent procès-verbal sur le Plan Local de l'Habitat (PLH). C'est un sujet qui a fait débat lors du précédent Conseil et nous avons récemment proposé une délibération au sein d'une commission. Pour rappel, le Plan Local de l'Habitat a prévu des centaines de logements en 2014 qui ont à 100 % été construits sur notre commune. Le PLH a prévu entre 2023 et 2025 des dizaines voire des centaines de logements sur la commune, ils ont tous été construits. Et le PLH prévoit près 2026 des centaines de logements sur la commune sans adaptation des infrastructures d'ici là. Quand on parle d'infrastructures, on parle bien entendu de tout ce qui est infrastructures routières, écoles, crèches, infrastructures culturelles, etc.

On vous a proposé une délibération pour pouvoir travailler ensemble sur le fait de revoir ce PLH puisqu'il y a 2 visions qui s'opposent : la vision mise en place sur la commune depuis maintenant 15 ans où on a construit des centaines de logements sans adapter nos infrastructures ; et la vision qu'on porte depuis maintenant 10 ans qui est de dire qu'il faut absolument stopper l'urbanisation massive et adapter en amont nos infrastructures. On vous a proposé une délibération qui a été envoyée à votre Cabinet. La délibération a été présentée en

commission et il a été notifié que cette délibération était illégale. Alors on n'a pas eu d'argument juridique. Donc là aussi il y a deux visions qui s'opposent. La vision du Directeur de Cabinet qui est arrivé au 1^{er} février et qui stipule à l'oral que c'est illégal ; et la vision des experts avec qui nous travaillons qui nous stipulent que la délibération est tout à fait légale. Et qu'il ne faut surtout pas chercher qui a raison qui a tort.

C'est la raison pour laquelle on vous propose de travailler ensemble jusqu'au bout du processus sur une délibération qui revoit, le PLH, parce que c'est demandé notamment sur des secteurs très précis comme Jules Renard, la Gavotte ou le Jas de Rod. On vous demande de travailler ensemble sur une délibération qui revienne sur ce Plan Local de l'Habitat. Et libre au Contrôle de légalité ou à la Métropole de dire si la délibération est illégale ou pas. Mais allons jusqu'au bout. C'est ce qu'attendent les Pennois et nous aimerions connaître les éléments qui justifient l'illégalité que seuls le Contrôle de légalité ou la Métropole peuvent argumenter. Merci.

M. le Maire : Certainement pas. Le contrôle de légalité se fait comme vous le savez depuis les lois de décentralisation a posteriori. Donc le maire est le premier juge – avec ses techniciens bien entendu – à décider si la délibération est légale ou pas. Demander à la Métropole de suspendre le PLH ne me paraît pas convenable. Du reste je suis venu moi-même à cette commission, on vous l'a rapporté. M. SCAMARONI y était, il a entendu mes explications, il aurait pu vous les rapporter. Visiblement il ne l'a pas fait ou alors il n'a pas compris parce que mes propos étaient extrêmement clairs.

M. SCAMARONI : J'ai rapporté tout ce que vous m'avez dit en commission.

M. le Maire : C'est parfait.

M. SCAMARONI : Et après j'ai vu le Directeur de Cabinet à la sortie.

M. le Maire : Vous avez peut-être oublié de dire quelque chose à M. AMARO. J'ai dit de convertir cette délibération en motion ou en question écrite. Après s'il ne l'a pas fait...

M. SCAMARONI : Je l'ai dit aussi.

M. le Maire : C'est parfait.

M. SCAMARONI : Tout a été relaté.

M. AMARO : Mais pas les arguments juridiques.

M. SCAMARONI : Oui, les éléments juridiques pour expliquer l'illégalité de la délibération qu'on vous a proposée, ça je n'ai pas su le dire. Mais j'ai dit le reste, il n'y a aucun souci.

M. le Maire : Alors c'est parfait. Écoutez, de toute façon, ce Programme Local de l'Habitat (et non pas Plan comme vous l'aviez intitulé, ça aussi c'est une précision) sera discuté dans les temps à venir. Parce que contrairement à ce que vous prétendez, ce n'est pas parce qu'on met sur des terrains des constructions qu'on est obligé de les faire. Pour employer l'expression juridique, le PLH n'est pas contraignant. Maintenant, vous serez à même d'essayer de prouver aux Pennois que vous avez raison pendant la campagne que vous avez déjà ouverte. Je n'enrôlerai pas cette délibération. M. MUSSO.

M. MUSSO : Bonsoir à toutes et à tous. M. le Maire, page 9 du compte-rendu, dans une question posée qui faisait référence au Conseil municipal du 3 avril, je posais la question de savoir ce qu'il y avait dans le contenu du compte 65 888 qui s'appelle « autre ». L'intitulé est assez flou et il passe de 179 000 à 450 000 euros. Je n'ai toujours pas la réponse à ce jour. Je voudrais savoir s'il y a un problème dans ces éléments-là ou pas.

M. le Maire : On ne t'a pas répondu ? Soyez gentils pour ces questions par ligne de me saisir par écrit et on vous répondra par écrit.

M. MUSSO : Il y a un compte-rendu et un écrit.

Mme FIORILE-REYNAUD : J'avais posé la même question.

M. le Maire : On vous répondra par écrit. Autres questions ? Je mets aux voix le dernier procès-verbal.

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

En date du 23/04/25 : Dissolution de la régie de recettes du service des transports scolaires pour le compte de tiers.

En date du 15/05/25 : Acceptation d'indemnisation de la compagnie MMA suite au sinistre du 15 novembre 2024.

En date du 15/05/25 : Désignation d'un avocat pour défendre les intérêts de la commune suite à l'assignation devant le tribunal judiciaire afin de faire valoir son préjudice résultant des désordres affectant un chemin communal liés à la plantation d'une glycine sur la parcelle sis 15 rue des Camaris.

En date du 21/05/25 : Avenant n°5 à l'acte constitutif de création de la régie de recettes de l'espace famille.

En date du 3/06/25 : Désignation d'un avocat pour engager l'action visant à obtenir l'autorisation d'accès temporaire à la parcelle privée BC 187 en vue d'effectuer les travaux nécessaires à la finalisation des façades d'un bâtiment communal.

M. le Maire : Il y a un certain nombre de décisions à voir avant de rentrer dans l'ordre du jour. Y a-t-il des questions sur ces décisions ?

Mme COCH : En ce qui concerne la désignation d'un avocat pour les façades du bâtiment communal, peut-on avoir plus de précisions ?

M. le Maire : Oui. Vous avez vu que cette façade est restée à l'état brut et n'a pas été terminée. Mme nous interdit de rentrer sur sa parcelle. Je suis moi-même allé à deux reprises sur place pour essayer de la convaincre. La première fois, elle m'a quasiment mis dehors, la deuxième fois elle m'a dit qu'on allait trouver un terrain d'entente. Le terrain d'entente c'était la requalification du mur qui avait été endommagé par les travaux. Elle m'a dit « voyez ça avec mon avocat » et son avocat est injoignable. Je n'avais pas trop envie de passer à une action judiciaire, mais là vraiment je n'ai plus le choix, c'est aussi simple que ça.

Mme COCH : D'accord, on ne peut pas passer par un médiateur ?

M. le Maire : Mais j'ai tout fait. Je vous dis j'y suis allé moi-même, une fois seul, une fois avec les services. Je ne vois pas qui d'autre peut intervenir, maintenant si vous voulez la convaincre... Mais là, vraiment, j'ai épuisé toutes les ressources.

TABLEAU DES MARCHÉS PUBLICS ATTRIBUÉS EN AVRIL ET MAI 2025.

M. le Maire : Nous passons à l'ordre du jour.

DÉLIBÉRATIONS

COMMANDE PUBLIQUE

1 – TRAVAUX DE RÉNOVATION ET DE MAINTENANCE DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE PUBLIC ET SPORTIF, DE SIGNALISATION TRICOLERE ET DE FIBRE OPTIQUE -AUTORISATION DE SIGNATURE DU MARCHÉ PUBLIC

M. le Maire : La délibération 1, Mme BALTZ.

Mme BALTZ : La délibération 1 concerne les travaux de rénovation et de maintenance des installations d'éclairage public et sportif, de signalisation tricolore et de fibre optique. La commune engage le renouvellement du marché jusqu'au 31 décembre 2028, période de reconduction comprise de l'accord-cadre à bons de commande visant à assurer la maintenance curative et préventive ; les travaux de renouvellement et d'installation des installations d'éclairage public et sportif ; la signalisation lumineuse tricolore ; et la modernisation des infrastructures techniques. La commission MAPA du 12 mai dernier a rendu un avis favorable à la proposition d'attribution du marché à l'entreprise LUMILEC pour un montant minimum de 100 000 € HT et un montant maximum de 700 000 € HT.

M. le Maire : Des questions ou remarques. Je mets aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ?

À l'issue d'un vote à main levée, la délibération est adoptée à l'unanimité par le Conseil Municipal

2 – MAÎTRISE D'ŒUVRE POUR LES PROJETS DE RÉNOVATION DU BÂTI COMMUNAL AUTORISATION DE SIGNATURE DU MARCHÉ PUBLIC

Mme BALTZ : La 2 concerne la maîtrise d'œuvre pour les projets de rénovation du bâti communal. Dans le cadre de notre politique de valorisation et de rénovation du patrimoine communal, un appel d'offres a été lancé pour sélectionner les maîtres d'œuvre qui accompagneront la Ville dans ce projet de rénovation du bâti communal. La Commission d'Appel d'Offres le 12 mai dernier, après avoir pris connaissance du rapport d'analyse des offres, a retenu trois groupements d'entreprises pour un accord-cadre d'un an reconductible trois fois avec un plafond annuel de 300 000€ HT. Des marchés subséquents seront conclus au fur et à mesure en fonction des projets identifiés. Ils permettront de remettre en concurrence les trois groupements et de renégocier les tarifs tout en ayant un prix maximum contractuel dans l'accord-cadre. Les trois groupements retenus représentés par leurs mandataires sont : D'Anna Stéphanie Architecte de Vitrolles, SCOP ECOSTUDIO de Beaucaire, ATELIER D'ARCHITECTURE BARRE CHARPENTIER de Marseille. Ces équipes pluridisciplinaires travailleront à nos côtés pour assurer la qualité, la sécurité et la durabilité des rénovations à venir. Il est proposé au Conseil d'autoriser la signature de ces marchés.

M. le Maire : Questions ? Remarques ? Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Adopté.

À l'issue d'un vote à main levée, la délibération est adoptée par le Conseil Municipal :

POUR : 30

CONTRE : 0

ABSTENTION : 2 – M. FUSONE - COCH

3 – FOURNITURE DE CONSOMMABLES POUR LES BÂTIMENTS COMMUNAUX ET LA RESTAURATION COLLECTIVE DE LA VILLE ET DU CCAS DES PENNES MIRABEAU AUTORISATION DE SIGNATURE DU MARCHÉ PUBLIC

M. le Maire : La 3.

Mme BALTZ : Cette délibération concerne le renouvellement de l'accord-cadre de fourniture de consommables pour les bâtiments communaux et la restauration collective de la Ville et du CCAS des Pennes-Mirabeau. Il commencera à la date de notification du contrat pour s'achever le 31 décembre 2025. Il pourra être reconduit pour 3 périodes d'une durée d'un an. La Commission d'Appel d'Offres du 16 mai dernier a décidé d'attribuer le marché à l'entreprise CRISTAL HYGIÈNE pour les montants suivants : entre 5 000 et 38 000 € HT pour la Ville et entre 150 et 2 000 € HT pour le CCAS.

M. le Maire : Parfait. Je mets aux voix. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

À l'issue d'un vote à main levée, la délibération est adoptée à l'unanimité par le Conseil Municipal

4 – TRAVAUX DE RÉNOVATION DE L'ÉGLISE SAINT BLAISE AVENANTS N° 1 ou 2 LOTS 2, 3, 4, 6, 7, 11

M. le Maire : La 4.

Mme BALTZ : La 4 concerne les avenants de l'église Saint Blaise. La restauration de l'église Saint Blaise, joyau de notre patrimoine local, avance conformément au calendrier. Comme souvent dans ce type de chantiers sur des bâtiments anciens, des ajustements sont nécessaires en cours de route pour répondre aux aléas techniques et aux prescriptions des architectes des Bâtiments de France. Il s'agit ici d'avenants au marché des lots 1, 2, 3, 4, 6, 7 et 11, portant notamment sur les renforcements structurels, des adaptations de matériaux, la restauration des décors anciens ou encore des ajustements liés à l'éclairage. Afin d'illustrer l'avancement et la qualité des travaux, vous avez quelques exemples en images qu'on a dû vous donner et qui relatent une partie des interventions engagées :

- ✓ En photos 1 et 2, vous avez la façade de l'église avant et après les travaux ;
- ✓ En photo 3, vous avez l'habillage en plomb des deux lanterneaux pour garantir l'étanchéité à plus long terme ;
- ✓ En photo 4, vous avez le remplacement de l'escalier qui a été fait en totalité ;
- ✓ En photos 5 et 6, la restauration des décors peints ainsi que de ceux découverts sous la peinture, qui sont magnifiques d'ailleurs. Chaque intervention est menée dans les règles de l'art, en étant fidèle à l'existant et selon les méthodes traditionnelles ;
- ✓ En photos 7 et 8, la restauration des vitraux. C'est la société Vitraux IMBERT reconnue pour son savoir-faire d'excellence qui a été retenue pour la restauration des vitraux de l'église Saint Blaise. Cette entreprise a également œuvré à la renaissance des vitraux de Notre-Dame de Paris.

Nous vous rappelons qu'une enveloppe prévisionnelle de travaux pour les différents chantiers a été adoptée lors du Conseil municipal de juin 2022 pour un montant de 341 603 € HT ; et qu'après intégration des avenants l'enveloppe présente un reliquat de 164 368 € HT. Nous vous demandons donc d'approuver ces avenants au marché initial.

M. le Maire : Des questions, des remarques ? Oui

Mme COCH : Sur l'augmentation des budgets pour ces travaux, j'ai bien noté que l'enveloppe des aléas travaux avait été adoptée sur ce projet. Néanmoins je reste quand même étonnée du fait qu'il y a eu énormément d'expertises antérieures à cette rénovation. Aujourd'hui on n'en est qu'au début et on en est déjà à la moitié de l'enveloppe. Est-ce que vous avez avec les équipes de chantier une notion définitive de l'excédent budgétaire qui sera demandé pour la rénovation ?

Mme BALTZ : Là c'est pratiquement terminé donc c'est dans le temps.

Mme COCH : Et la sécurité ? Je vois qu'elle n'a pas encore été effectuée.

Mme BALTZ : La sécurité c'est la ligne devis, ce n'est pas dans les avenants. Pourquoi on avait fait cette enveloppe ? Parce qu'au départ on n'avait pas pu aller contrôler la toiture et c'est pour ces aléas éventuels que cette enveloppe avait été construite. Si vous voulez là, c'est pratiquement terminé, il y aura peut-être encore une ou deux choses, mais on arrive à la fin.

Mme COCH : Donc pour vous là il n'y aura plus d'avenants ?

Mme BALTZ : Il y en aura peut-être encore quelques-uns, mais on sera loin de dépenser les 164 000 restants.

Mme COCH : J'ai du mal à comprendre que si c'est terminé il puisse y en avoir encore.

Mme BALTZ : Mme COCH, les travaux ne sont pas terminés, je ne peux pas vous affirmer là ce soir qu'il n'y en aura pas encore. C'est bien avancé.

Mme COCH : C'est justement la question que je vous posais, est-ce que d'après les équipes qui sont sur le chantier, pour vous il y a encore des avenants à prévoir et est-ce qu'ils seront plus ou moins importants ? C'est la question que je vous posais.

Mme BALTZ : À ce jour, non.

M. le Maire : Si vous me permettez, je vais compléter. Chacun des avenants sur tous les points qui ont été rapportés a été soumis à mon approbation. J'ai validé ce qui me paraissait raisonnable. Prenons l'exemple des vitraux, il y avait une estimation faite sur la base de ce qu'on voit, mais tant que les vitraux n'étaient pas démontés' c'était difficile à estimer. Et lorsqu'on m'a parlé d'un avenant sur les vitraux, je suis allé moi-même voir les vitraux à l'atelier de chez IMBERT. Et effectivement il m'a dit si vous voulez on ne fait pas, mais c'était dommage de remettre des choses pas complètement restaurées. De même pour l'escalier. À priori, je préfère parler comme ça, il ne devrait pas y avoir de nouvelles surprises, je ne peux pas vous le garantir bien entendu.

Ce qui a été très surprenant – mais ça, c'est plutôt une surprise agréable – c'est quand on a commencé à gratter la peinture, on a découvert dessous des peintures d'origine qui avaient ensuite été recouvertes par de la chaux blanche pour aller plus vite. À partir du moment où on a découvert ces peintures et qu'on m'a demandé si je voulais les conserver ou si on redonnait une couche de chaux, j'ai dit franchement non c'est trop beau ! Voilà à ce stade. Maintenant, vous garantir les grands dieux – c'est le cas de le dire – qu'il n'y en aura pas d'autres je ne peux pas. Je fais le maximum en tous cas et de toute façon, les avenants, au-delà de l'aspect technique et financier de juin me sont soumis. Voilà.

Mme COCH : Merci.

M. le Maire : Je mets aux voix. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Merci Joëlle.

À l'issue d'un vote à main levée, la délibération est adoptée par le Conseil Municipal :

POUR : 30

CONTRE : 0

ABSTENTION : 2 – M. FUSONE – COCH

PROTECTION DE LA FORÊT

5 – APPROBATION DE LA CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LE SDIS 13 ET LE DÉPARTEMENT DES BOUCHES-DU-RHÔNE POUR L'AMÉLIORATION DE LA PRÉVENTION INCENDIE DANS LE DÉPARTEMENT

M. le Maire : La 5, Patricia BOISGARD.

Mme BOISGARD : Bonsoir à tous. Cette délibération a pour but la signature de la convention entre le Département, le SDIS et la Commune. C'est un partenariat qui aura surtout pour objet la prévention contre l'incendie et le respect des obligations légales de débroussaillage. Chacune des parties aura son propre rôle à jouer. Le SDIS sera là pour informer les particuliers qui sont frappés d'obligation de débroussailler. La mairie doit faire appliquer la règle et signer la charte ouverte par le Département pour permettre aux particuliers intéressés l'acquisition d'une pompe, avec un remboursement de l'achat pouvant aller jusqu'à 1 000 € maximum.

M. le Maire : Très bien. Bon c'est assez contraignant quand même, il faut le reconnaître. Mais c'était logique de signer cette charte, chacun a ses responsabilités, y compris la commune bien entendu. Des questions ? Je mets aux voix, qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

À l'issue d'un vote à main levée, la délibération est adoptée à l'unanimité par le Conseil Municipal

6 – CONVENTION DE MISE À DISPOSITION DE LOCAUX

M. le Maire : La 6.

Mme BOISGARD : Il s'agit de la permission de renouveler l'occupation de la Réserve Communale de Sécurité civile et surtout de l'Amicale des Feux de Forêt des Pennes Mirabeau qui est hébergée gracieusement par la Mairie. Cette convention est signée jusqu'au 31 décembre 2025.

M. le Maire : À titre gracieux parce que bien entendu c'est une association dont le but est très précis et elle joue un véritable rôle de service public. Donc pour moi ça allait de soi. Je crois qu'ils ont assez contents des aménagements qu'on leur a faits.

Mme BOISGARD : Oui, ils sont contents et moi je tiens à les remercier parce qu'ils sont sur le terrain déjà depuis quelques jours et le feu part partout, demain c'est une zone rouge dans le massif. Ils sont là du matin jusqu'au soir 19h donc je les remercie.

M. le Maire : Bravo au travail que tu as fait avec eux sur la durée de ce mandat. Je mets aux voix. Qui vote pour ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Merci Patricia.

À l'issue d'un vote à main levée, la délibération est adoptée à l'unanimité par le Conseil Municipal

FINANCES

7 – EXONÉRATION PARTIELLE DE LOYER - « COMMERÇANTS VILLAGE »

M. le Maire : Grégory BOUCHET pour la 7.

M. BOUCHET : Bonsoir à tous. La 7 concerne l'exonération partielle de loyer pour les commerçants du village. Une demande a été formulée par plusieurs locataires en vue d'une

réduction de leur loyer mensuel à hauteur de 25 %. Dans toutes les actions qu'on a pu mener depuis le début de leur installation, on a décidé d'essayer de les aider encore une fois et de maintenir cette implantation pour essayer de dynamiser le centre ancien. Donc vous avez la liste qui est dans la délibération. Nous vous demandons d'accorder une réduction de 25 % sur le montant du loyer jusqu'au terme du bail selon les modalités du tableau joint à la délibération. Pour information RÊVES DE FIL arrête son activité au 30 juin faute de volume assez important, mais comme Mireille en avait fait la demande, on devait la mettre dans le tableau. Elle libérera les locaux le 15 juillet.

M. le Maire : Des Questions ?

M. SCAMARONI : Juste deux ou trois petites questions, la première concerne la durée de l'exonération.

M. BOUCHET : C'est jusqu'au terme du bail de chacun.

M. SCAMARONI : D'accord. La seconde question, c'est quel bilan factuel faites-vous du dynamisme du village alors que depuis 2019 la commune a pris des mesures importantes pour valoriser le vieux village et les commerces ? Et la troisième question, quelle action avez-vous menée depuis 2019 pour justement dynamiser le village sachant que j'y suis resté 4 ans avec un commerce, et le village est vraiment très très triste ? Je ne vais pas vous faire un dessin, je pense d'ailleurs que vous devez avoir des remontées des commerçants, à part certains commerces, les chiffres d'affaires ne sont pas bons.

M. BOUCHET : Pour répondre à la deuxième question, oui on essaie de dynamiser et si on fait le bilan depuis 2019, on peut dire qu'il n'est pas exceptionnel, on ne va pas fermer les yeux. Mais à côté de ça on a quand même bien aidé depuis 2019 les commerçants qui nous l'ont demandé. Pendant le COVID, RÊVES de FIL et le potier M. FROMENTIN ont bénéficié d'une exonération de loyer. On a fait depuis un an un maintien d'un loyer réduit à leur demande ainsi que celle du café. Et, c'est un cas exceptionnel, mais vu l'accident de santé qu'a eu Michel, on a fait des loyers gratuits à Michel pour le NATURALL'IN CAFÉ. Après on a essayé, on essaie encore. Si vous nous demandez aussi quelles actions on a essayées pour dynamiser le village, on a relancé aussi quelques opérations comme Halloween qui fonctionnent très bien. Vous pouvez rigoler ! Vous êtes dans le village depuis 10 ans, apparemment vous avez fait une Chasse aux œufs, vous auriez peut-être pu la faire dans le village, c'était une idée aussi... Après, le centre ancien a des difficultés Michel, on nous parle de stationnement, certes, mais on a mis toutes les places en zone bleue aujourd'hui tout au long de l'avenue Victor Hugo.

M. SCAMARONI : Ce n'est pas respecté.

M. BOUCHET : Ce n'est pas respecté, mais on a fait ça. Il y a presque 800 places dans un rayon de 600 m² autour du centre ancien. Alors c'est sûr, il y a une montée, c'est difficile, mais je vais dire que la tendance générale, pour aller aussi dans les commerces à la Gavotte, c'est compliqué pour tout le monde. Et aujourd'hui on ne peut pas faire plus je pense.

M. le Maire : Je vais compléter si tu le permets pour répondre à M. SCAMARONI. Moi je le dis clairement, le résultat est médiocre, sauf qu'il faut se poser quand même aussi d'autres questions. Il s'agit de commerces de proximité. Tous les commerces de bouche, comme on les appelle, boucherie, poissonnerie, primeurs, ont été déplacés à 500 m à l'entrée du village. Le Vieux-Village comme on dit, là où tu avais ton commerce, ça ne marche pas, mais on ne peut pas obliger les gens à aller acheter. Un commerçant c'est comme une profession libérale. Il faut faire un business plan. Ça n'a pas marché pour toi, j'en suis désolé, mais si on prend le boulanger qui est là avec ses Gavottines, ça marche du feu de dieu. Ça veut dire que si un commerce est vraiment attractif, ça marche. L'ancienne boulangerie du village a eu

successivement un certain nombre de propriétaires. Ça n'était pas terrible ce qu'ils faisaient, ce n'est pas moi que le dis c'est les gens quand on prend la température. Il est arrivé un boulanger qui fait des produits de qualité et ça marche du feu de dieu. Et si tu vas l'interroger, tu sais ce qu'il va te dire ? La majorité des clients, ce ne sont pas des Pennois. Donc il faut aussi se poser des questions. Le commerce c'est une relation entre le commerçant et l'acheteur, on ne peut pas obliger à aller acheter chez un commerçant si les gens ne sont pas contents de leur commerçant, soit pour la qualité, soit pour le prix, soit pour les deux.

Pour compléter ce que dit Grégory, on a lancé aussi une opération qui était plus qu'attrayante, c'est l'opération façades. Elle non plus n'a pas été couronnée d'un succès absolu. Mais quand on voit quand même que la requalification des façades pour des particuliers est prise en charge à 80 % par la Commune et le Département, qu'est-ce que vous voulez faire de plus ? Alors sans doute avez-vous des idées de génie que vous ne manquerez pas de développer pendant la campagne, puisque Mme DELAVEAU ricanait en écoutant M. BOUCHET. Mais encore une fois, on n'a pas fait quelque chose d'extraordinaire, on n'a pas pu faire mieux. Allez-y.

M. AMARO : Juste pour comprendre, vous disiez que si les commerces ne fonctionnent pas c'est en fonction soit de la qualité soit du prix. Pour aller dans le sens de M. BOUCHET qui disait que depuis 2019, il y a eu des exonérations de loyers, ça veut dire que vous estimez que Mireille de RÊVES DE FIL, NATURALL IN CAFÉ, l'ARBRE À PAPA sont des commerces qui ne sont pas de qualité ou qui n'ont pas le bon prix ?

M. le Maire : l'ARBRE À PAPA est à part, ça marche avec des clients extérieurs aux Pennes Mirabeau, parce que c'est un commerce de luxe. Après, je ne parle pas de qualité ou de prix, mais je parle de créneau. Celui de RÊVES DE FIL est très particulier. On ne va pas tous les jours acheter des jouets en tissu pour les enfants. Ce n'est pas que ce n'est pas de qualité, mais ça ne recrute pas. Ce qui recrute c'est les commerces de bouche. NATURALL'IN CAFÉ c'est sympathique comme concept, mais posons-nous les questions, est-ce que ça correspond véritablement à la sociologie des Pennes Mirabeau ? Ce sont des produits de la restauration bio très agréables, mais que beaucoup de gens ne consomment pas. Par contre ce qu'elle fait est de qualité effectivement. Après nous on a ouvert très largement le champ des possibles, on n'a pas sélectionné. Ceux qui ont frappé à la porte, on leur a ouvert. Je ne sais pas si tu as des clients pour reprendre RÊVES DE FIL.

M. BOUCHET : Pour le moment, non.

M. le Maire : Prenons l'exemple de la petite supérette qui a réouvert et qui était prometteuse, en plus ce couple est gentil et sympathique, mais vous avez à l'entrée du village, à seulement 400 m, des commerces qui marchent du feu de dieu, que ce soit le primeur, la boulangerie. Le commerce, c'est une offre et une demande. Que l'équipe suivante quelle qu'elle soit fasse mieux et j'en serai le plus ravi. Oui.

M. MUSSO : Bien entendu, on valide le fait de soutenir le commerce. Par contre, comme ça a été un peu évoqué, ce sont des aides sous perfusion qui commencent un peu à se réitérer, ce n'est pas la première fois qu'on les aide. Et bien entendu il faut continuer à les aider, mais ça ne nous affranchit pas de traiter le sujet. Effectivement comme cela a été dit ce n'est pas facile de redynamiser un centre ancien. Mais des pistes, il y en a. Comme vous l'avez dit M. le Maire, aujourd'hui ces commerces sont plutôt orientés sur de l'artisanat et comme vous l'avez dit, ce ne sont pas forcément les Pennois qui vont venir, mais des personnes qui sont extérieures à la commune. La réhabilitation de l'église Saint Blaise est un élément touristique qui va attirer du monde. On avait un contrat départemental avec l'aménagement des berges du Merlançon, là aussi ça peut amener attirer de la population extérieure qui peut être amenée à consommer sur place. C'est dommage d'avoir repoussé ce projet. De la même manière, le théâtre Henri Martinet, on est dans une zone qu'on veut réhabiliter et on laisse un bâtiment en ruine sur

place. Ce qui ne va pas forcément attirer le chaland. L'activité de théâtre quand on l'aura remise en place va attirer aussi d'autres populations et là comme vous l'avez soulevé, on sera sur d'autres types de commerces, pas forcément de l'artisanat. Donc des solutions, il y en avait, il y en a, il faut juste les mettre en place.

M. le Maire : Les commerces de bouche, ils y sont au village, ils sont simplement un peu plus loin. L'église de Saint Blaise, avec toute l'affection que j'ai pour cette église pour des tas de raisons y compris très personnelles, ce n'est pas une église qui va drainer une population touristique extraordinaire, il ne faut pas rêver. C'est une église paroissiale qui est importante pour les Pennois, mais qui n'a pas un intérêt architectural majeur. Le Théâtre Henri Martinet, vous êtes bien placé, M. MUSSO, pour avoir participé aux réflexions et pour savoir qu'on a perdu un an à cause d'une négociation qu'on avait avec un privé non pas pour le vendre, pas de polémique supplémentaire, mais pour le louer. C'est tombé à l'eau parce que les conditions financières étaient pour la commune inacceptables. Et le Théâtre Henri Martinet va retrouver son activité, dès la rentrée on va lancer sa requalification en commençant par les études et en faisant les choses dans l'ordre. Quant au Merlançon, je suis désolé, le projet est lancé, mais il est porté par les services de la Métropole et les études sont pharaoniques. Ce n'est pas nous qui les payons, mais ça sera très long. Oui, M. AMARO.

M. AMARO : Pour aller dans le sens de ce qui a été dit, c'est une vision qu'on partage depuis 2014, c'est bien qu'après avoir été Adjoint aux Finances vous la partagiez maintenant parce que c'est exactement ce qu'on évoque depuis des années. Et on est contents de l'entendre en tous cas de la part de votre Groupe maintenant. Il y a un point à court terme qui aurait pu aider les commerçants, parce que ce qui vient impacter le chiffre d'affaires des commerçants aujourd'hui, c'est l'organisation de LOU MIRABÉOU. C'est un exemple typique parce que vous avez demandé à M. SCAMARONI d'aller discuter avec les commerçants et ce qu'ils évoquent c'est qu'ils vous demandent depuis des années de revenir sur l'origine de LOU MIRABÉOU qui avait lieu dans le Vieux-Village, ce qui permettait une attractivité dans tous les commerces de proximité. Sauf qu'aujourd'hui, pour un commerce, avoir un week-end complet plombé totalement en termes de chiffre d'affaires, c'est assassin pour un bilan annuel. Donc une des actions concrètes que vous auriez pu M. BOUCHET décider depuis 2019 pour venir pallier cette perfusion - parce que c'est les Pennois qui paient - c'est la mise en place de LOU MIRABÉOU dans le village pour que les gens puissent venir consommer. Il y aurait sûrement eu sur les 11 000 visiteurs évoqués par la presse des personnes qui auraient pu être intéressés par les produits de RÊVES DE FIL, prendre un thé ou un goûter en famille chez du NATURALL'IN CAFÉ. Et ils ne le font pas puisque LOU MIRABÉOU n'a pas été modifié et ferme l'accès aux commerçants à chaque manifestation. Donc vous avez raison, il faut les écouter. Et c'est la demande qu'ils font depuis de nombreuses années.

Et la Fête de la Musique est un autre exemple aussi. On aurait pu créer en plus des Cadeneaux une Fête de la Musique à l'intérieur du Vieux-Village, avec peut-être deux thèmes différents, un sur le Vieux-Village, un sur les Cadeneaux. La Fête de la Musique est une très belle manifestation et vous avez raison de le faire, en tous cas c'est ce qu'il faut garder et améliorer, mais ça fonctionne très très bien. Mais on peut imaginer que ce type de manifestation dans le Vieux-Village marcherait tout aussi bien que dans les Cadeneaux. Et les commerçants des Cadeneaux, dans leur bilan annuel, forcément ce type de manifestation vient lisser le chiffre d'affaires. C'était à court terme, au-delà du projet qui sera évoqué plus tard, vous avez raison, les engagements que vous auriez pu mettre en place.

M. FARCI : Juste par rapport à LOU MIRABÉOU, on ne monte plus dans le village parce qu'on a des contraintes de sécurité qui sont énormes.

M. AMARO : Claude comme dans toutes les villes du 13 qui organisent des manifestations dans leur vieux village, les autres communes le font.

M. le Maire : M. AMARO non, je suis désolé. Soit on réduit énormément ce qu'est devenu LOU MIRABÉOU, et c'est une solution. Mais faire LOU MIRABÉOU avenue Victor Hugo, vous savez très bien que les gens qui vont à LOU MIRABÉOU en contrebas peuvent très bien consommer.

M. BOUCHET : Cette année oui. C'est vrai que l'année dernière on avait même fait une réunion avec les commerçants qui nous avaient demandé d'essayer de pouvoir amener le public en haut. Malgré les contraintes techniques et de sécurité évoquées par Claude, on avait accepté. Par contre, il est vrai que cette année pour avoir discuté avec certains commerçants – pas tous parce que certains sont fermés le samedi et le dimanche, mais c'est leur choix – que ceux qui étaient ouverts ont tiré leur épingle du jeu cette année. À nous, vous avez raison là-dessus, de peut-être amplifier l'information et de dire qu'il y a des commerçants en haut qui sont ouverts. Je ne parle pas du bas puisqu'en bas, la restauration fonctionne très bien, mais il y a besoin aussi que la restauration en haut fonctionne. Donc on va essayer de continuer cette dynamique-là. Mais cette année, pour ceux qui étaient ouverts, ils n'ont pas été mécontents.

M. le Maire : Le bar-tabac fonctionne comme tous les bars-tabacs. La boulangerie marche très bien. Les plantes elles marchent, même si c'est avec une clientèle extérieure. C'est comme le salon de thé avenue Victor Hugo, je le trouve très sympathique, mais tu vas souvent déjeuner là-bas Michel ?

M. SCAMARONI : Non.

M. le Maire : Bien, ce débat est intéressant. Je mets aux voix. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Adopté.

À l'issue d'un vote à main levée, la délibération est adoptée à l'unanimité par le Conseil Municipal

8 – TAXE LOCALE SUR LA PUBLICITÉ EXTÉRIEURE (TLPE) TARIFS 2026

M. le Maire : La 8.

M. BOUCHET : Il vous est proposé d'augmenter les tarifs maximaux selon le taux d'indice des prix à la consommation à partir du 1^{er} janvier 2026, ce qui fait un tarif de 24,80 € par mètre carré. Je vous rappelle que nous vous demandons de maintenir l'exonération des enseignes dont la superficie totale cumulée est inférieure ou égale à 5 m² ; et également de maintenir l'exonération du Code des Impositions sur les Biens et Services (CIBS) qui concerne les enseignes non scellées au sol si la superficie est inférieure ou égale à 12 m², pour aider les petits commerces. C'est aussi une des actions qui peuvent les aider dans leur chiffre d'affaires.

M. le Maire : Qui est pour ?

M. AMARO : En termes d'accompagnement – c'est ce qu'on évoque à chaque fois que la TNPE est mise à l'ordre du jour du Conseil municipal, en termes d'aide qu'on peut effectuer auprès de nos commerçants locaux –, je rappelle qu'on a 17,8 M€ d'excédent budgétaire cumulé avec un placement financier de 6 M€ qu'on réitère chaque année. On a tout à fait la capacité de pouvoir accompagner nos commerces de proximité en ne venant pas leur impacter des charges supplémentaires. Il est possible de travailler sur une reprise de la TNPE en augmentant la superficie exonérée, parce qu'en termes de métrage ça va très très vite quand on a des enseignes, donc il faut absolument retravailler sur cette question. Parce que si on est d'accord qu'aujourd'hui les grosses enseignes peuvent absorber les charges supplémentaires, ce n'est pas le cas des petits commerçants. Il y a un point qui est dérangeant c'est l'automatisation des tarifs de la taxe locale sur la publicité extérieure dans une proportion égale au taux de croissance de l'indice des prix à la consommation. De par notre excédent budgétaire et le

placement financier, on n'a pas forcément besoin d'être obligés de suivre l'indexation de l'indice de prix. On aimerait réaliser ça parce que ça irait dans le sens de l'accompagnement des petits commerçants, s'il est possible de nous faire entendre. Merci.

M. BOUCHET : Je parle sous contrôle parce que je n'ai pas la liste sous leurs yeux, mais je crois que la plupart des petits commerçants sont déjà exonérés de la TNPE puisqu'ils ont moins de 12 m².

M. le Maire : Les commerçants ne la paient pas.

M. AMARO : En fait chaque année on demande et on ne nous envoie jamais la liste.

M. le Maire : Vous avez la surface de 5 m² – c'est gros déjà 5 m² –, on ne va pas aller faire faire la liste des commerçants pour le plaisir de dire lui il la paie, lui il ne la paie pas. Allez voir les enseignes des gens, ils n'ont pas 5 m².

M. AMARO : Ça va vite M. le Maire. 5 m de long sur 1,5 à 2 m, on dépasse très rapidement.

M. BOUCHET : J'essaie d'expliquer, si on ne comprend pas c'est dommage, mais honnêtement...

M. AMARO : Non, ce n'est pas que je ne comprends pas M. BOUCHET, je vous ai parlé d'une liste et je vous réponds très gentiment, de manière très courtoise...

M. BOUCHET : Moi aussi.

M. AMARO : Moi je ne dis pas que vous ne comprenez pas, mais c'est votre façon de fonctionner. Vous nous parliez d'une liste, on aimerait bien y avoir accès oui.

M. le Maire : On n'a pas de liste. On ne va pas aller faire le recrutement de tous les commerçants qui paient le TNPE alors qu'on a une majorité de commerçants qui sont sur Plan-de-Campagne. Prenez votre bâton de pèlerin puisque vous êtes en campagne et allez demander à chacun s'ils paient la TNPE. La plupart des petits commerces ne la paient pas et quand je dis la plupart, pour moi c'est certainement la totalité.

M. LEONETTI : C'est la totalité, moi je ne la payais pas et je vous confirme que la plupart des petits commerces ne paient pas la TNPE. Parce qu'ils ne dépassent pas les 5 m². Il n'y a aucun commerce de proximité sur la commune qui paie la TNPE. Tout ça est vraiment concentré sur Plan-de-Campagne.

M. AMARO : Ce n'est pas ce qui nous est dit.

M. le Maire : Je mets aux voix la 8. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

M. AMARO : Nous avons voté contre parce qu'on vous a demandé deux choses, d'avoir accès à une liste parce que certains commerçants nous disent l'inverse donc on cherche à comprendre c'est tout. Et le deuxième point, c'est d'enlever l'indexation automatique pour que la Mairie puisse être juge et parti en fonction de l'excédent budgétaire qu'elle a et ne soit pas bloquée par ça. On n'est pas contre la TNPE, bien entendu que les grandes enseignes de Plan-de-Campagne ont la capacité d'absorber, j'ai commencé en préambule en le disant.

M. le Maire : Alors ne votez pas contre ! Vous avez voté contre la TNPE...

À l'issue d'un vote à main levée, la délibération est adoptée par le Conseil Municipal :

POUR : 26
CONTRE : 6 - M. AMARO – FIORILE REYNAUD – NICOLAÏ – DELAVEAU –
SCAMARONI – GORLIER LACROIX
ABSTENTION : 0

9 – COMPTE DE GESTION 2024 DE LA VILLE DES PENNES-MIRABEAU

M. le Maire : La 9.

M. BOUCHET : C'est une délibération technique sur les comptes de gestion. On vous demande d'approuver les comptes de gestion qui sont dressés par le comptable public pour l'année 2024. Les services de la Mairie ont visé et certifié les comptes de gestion. Il n'y a eu ni observation ni réserve de notre part et on vous demande de l'approuver.

M. le Maire : Le débat, ce sera le compte administratif. Je mets aux voix tout de suite le compte de gestion. Qui est pour ? Qui est contre ? 2. Qui s'abstient ? Adopté.

À l'issue d'un vote à main levée, la délibération est adoptée par le Conseil Municipal :

POUR : 26
CONTRE : 6 - M. AMARO – FIORILE REYNAUD – NICOLAÏ – DELAVEAU –
SCAMARONI – GORLIER LACROIX
ABSTENTION : 0

10 – COMPTE ADMINISTRATIF 2024 DU BUDGET PRINCIPAL DE LA VILLE DES PENNES-MIRABEAU

M. le Maire : La 10. Pour le compte administratif, je vais me retirer. Comme c'est mon dernier compte administratif, comme ça vous pourrez dire du bien, du mal, mais je te rappelle Jean-Philippe que c'est le tien aussi. C'est Grégory qui rapporte et Jean-Marc qui met aux voix. À tout à l'heure.

M. le Maire sort de réunion.

M. BOUCHET : La 10, c'est donc la délibération sur le compte administratif 2024 de la Ville des Pennes Mirabeau. Avant de commencer, je tiens à remercier Mme la Directrice Générale des Services ainsi que tous les services de la municipalité pour leur travail et leur investissement chaque jour. En tant qu'élus, je pense qu'on est tous autour de la table concernés, quand on voit tous les week-ends et toute la semaine toutes les manifestations mises en place, et nos services sont tous présents pour que toutes ces manifestations soient organisées de façon remarquable et donc je les remercie. Et bien entendu j'ai un remerciement particulier pour le Service Finances pour son engagement et son travail auprès de moi et de tous dans l'élaboration du compte administratif 2024. Je rappelle que le compte administratif retrace l'ensemble des dépenses réelles de la commune et l'ensemble des recettes encaissées sur l'exercice budgétaire. Il traduit les réalisations effectives tant en fonctionnement qu'en investissement dans le cadre des politiques menées par la Collectivité et des projets souhaités par notre majorité dans le cadre de ce mandat. Le compte administratif est bien évidemment identique en tous points au compte de gestion dressé par le comptable public que vous avez voté. Vous avez reçu un rapport d'analyse détaillé qui vous expose tous les éléments d'explication sur les évolutions des principaux postes budgétaires. Mais avant d'entrer dans le détail des explications, permettez-moi de vous signaler que la nouvelle nomenclature comptable M57 qui remplace la M14 a engendré de nouveaux comptes et de nouvelles règles d'imputation comptable générant des variations artificielles sur quelques postes.

Pour commencer la présentation du compte administratif 2024 dans son ensemble, en termes de fonctionnement, les recettes s'élèvent à 33 M€ et des poussières ; et les dépenses à

32,6 M€. Soit un résultat de l'exercice 2024 positif de 408 000 €. Concernant la section d'investissement, en recettes nous avons environ 9,9 M€ et en dépenses nous avons 10,9 M€, ce qui fait un déficit pour l'année 2024 de 936 000 €. Pour rappel, en 2023 il y avait un apport exceptionnel de 5M€ si vous vous souvenez. Le filet de sécurité de 1,1 M€ et 3,9 M€ pour le résultat de clôture de la zone des Sybilles. Donc si la section de fonctionnement dégage un résultat excédentaire de 408 000 €, la section d'investissement termine l'année 2024 avec un déficit de 936 000 €. S'ajoutent à cette section des restes à réviser en dépenses et en recettes et donc le besoin de financement de cette section s'élève à 3,3 M€ que nous comblerons avec les excédents budgétaires des années antérieures. Avant d'entrer dans les détails de chaque section, un compte administratif est surtout un bilan des dépenses et des recettes réalisées par les services. Et aussi une traduction des choix effectués par la majorité municipale afin de toujours préserver, protéger et maintenir le cadre de vie de notre commune ; de gérer de façon équilibrée les finances de la Collectivité, de rendre le service public le plus complet à nos administrés et de structurer et entretenir les biens de notre commune.

Nous débutons donc par la section de fonctionnement. Côté dépenses, elle représente la production des services publics. Côté recettes, elles sont issues de plusieurs éléments : la fiscalité locale, les dotations de l'État, les ressources d'exploitation des services publics et des domaines, le tout dans le but de financer le service public pennois. Cette section de fonctionnement présente un excédent de 408 000 € malgré une légère baisse des recettes réelles d'environ 100 000 €. Cette baisse s'explique par la volonté politique de la majorité de ne pas augmenter en 2024 la fiscalité locale. Cette baisse est compensée par l'optimisation des charges à caractère général, et par la gestion rigoureuse de la masse salariale qui diminue légèrement en 2024. En volume total, les dépenses réelles de fonctionnement retrouvent un niveau maîtrisé avec une progression de 2 % passant de 32 M€ en 2023 à 32,6 M€ en 2024. Cette progression maîtrisée s'explique en 1^{er} lieu par la régulation des charges à caractère général entraînant une baisse de 9 %, notamment du fait de la stabilisation des coûts de l'énergie, qui accusent une baisse de près de 38 % en 2024. Mais cette baisse est également justifiée par les premiers effets de nos actions et mesures en faveur de la sobriété énergétique sur nos équipements publics : le relampage des LED, l'investissement dans la rénovation de nos bâtiments communaux permettant aussi d'atténuer ces dépenses.

Un second point dans cette progression maîtrisée, c'est la gestion optimale des charges du personnel qui se poursuit depuis plusieurs années avec cette année en 2024 une baisse de 0,4 %. Et je tiens à souligner sur ces charges de personnel la progression du nombre de personnels titulaires par rapport au personnel non titulaire, traduisant encore une fois la volonté de notre majorité de lutter contre la précarité des agents.

Enfin, malgré les reproches chaque année sur le pourcentage représentant la masse salariale de notre commune, je réponds que nous ne souhaitons pas diminuer le service public. En réponse également à ces reproches, sachez que les dépenses de personnel de la ville sont inférieures de près de 30 % à la moyenne départementale. La part par habitant des charges du personnel pour notre commune diminue, et s'élève en 2024 à 903 € par habitant contre 1 164 € par habitant pour la moyenne départementale des communes de même strate. Il faut également que je vous souligne l'importance des fameuses pénalités SRU qui représentent 600 000 € en 2024 après déduction des subventions versées les années précédentes. Mais nous nous en assumons complètement la charge tout en vous informant que sans ces efforts fournis et ces déductions de subventions, nous aurions dû payer cette année 835 000€.

On passe aux recettes de fonctionnement qui accusent une baisse significative de 11 % passant en 2023 de 36,7 M€ à 32,6 M€ en 2024. La cause essentielle bien entendu est l'absence des recettes exceptionnelles de 2023. On peut noter que la part par habitant des recettes réelles est sur la commune de 1 458 €. Soit en dessous de la moyenne nationale qui est de 1 617 € et de la moyenne départementale qui est à 2 059 €. Cela s'explique parce que notre choix, encore une fois, est de ne pas impacter le pouvoir d'achat des Pennois en gelant la fiscalité et les tarifs des services publics sur 2024. Notons aussi la baisse significative des dotations de subventions et participation cette année de près de 30 %, du fait des recettes exceptionnelles de 2023, notamment le filet de sécurité dont nous étions conscients que c'était

un One Shot. On savait très bien qu'il n'y en aurait pas en 2024, et il n'y en a pas du tout en France.

En conclusion, pour l'année 2024, la section de fonctionnement traduit, j'insiste, notre volonté de maintenir le service public aux Pennois à la hauteur espérée. En maîtrisant les coûts tout en décidant de ne pas impacter le pouvoir d'achat des Pennois par l'augmentation de la fiscalité.

Passons maintenant à la section d'investissement. Côté dépenses, elles s'élèvent à 9,5 M€ en 2024. D'emblée – et le maire je pense serait d'accord avec moi –, nous ne pouvons nous satisfaire du taux de réalisation réel qui est égal en 2024 à 50 %. Mais avec l'humilité nécessaire, en intégrant les restes à réaliser, ce taux remonte à 76 %, ce qui est plus satisfaisant. Mais Rome ne s'étant pas fait en un jour, en mettant bout à bout les études, la durée des marchés publics, la durée effective des travaux et les aléas, on se rend compte aujourd'hui que 100 % de taux de réalisation sur une année comptable, c'est impossible à réaliser. Personne n'est parfait, mais on essaie de s'améliorer. Nous sommes conscients de ces décalages, mais nous sommes très satisfaits de l'avancement de nos projets. Notamment quand on voit l'armature du futur complexe Gilbert ROCCI s'élever sur les hauteurs des Cadeneaux et l'embellissement et la fin des travaux à la fin de l'année à l'Église Saint Blaise. Gilbert ROCCI également sera livré à la fin de l'année.

En entrant dans le détail et sans vous assommer de chiffres, il est important de souligner que 60 % des dépenses d'équipement concernent le cadre de vie de notre ville : aménagement, habitat, culture, vie sociale, jeunesse, loisir, sécurité, enseignement. Avec la volonté affichée que je vous disais en introduction de toujours préserver, améliorer et optimiser la vie de nos administrés. Côté projets et travaux, nos chantiers avancent. Nous avons continué d'investir en 2024. Dans l'église Saint Blaise notamment prête pour Noël pour 1,1 M€. Dans la rénovation de nos groupes scolaires, en termes d'économie d'énergie et d'accessibilité pour 900 000 € ; dans la requalification de notre voirie où nous avons mis 1 M€. Nous avons aussi terminé les travaux de la crèche Francette MEPPI pour 420 000 € et démarré les travaux du Complexe Gilbert ROCCI. On a enfin continué la rénovation de notre parc d'éclairage pour 1 M€.

Côté achats et équipements, le fonctionnement de nos services demeurant toujours une priorité, cela a progressé de 5 %. Et je tenais à ressortir de la liste que vous avez eu dans le rapport de présentation des acquisitions significatives : l'achat d'un nouveau tractopelle et d'un véhicule pour la réserve communale pour un montant total de 210 000 € ; l'investissement de près de 470 000 € dans la sécurité informatique et la sûreté publique en faisant le remplacement des caméras de vidéoprotection et le changement des serveurs informatiques ainsi que des équipements supplémentaires pour le Centre de supervision urbaine. Vous l'entendez, nous ne diminuons pas nos efforts pour améliorer et continuer de proposer aux Pennois une ville équipée, sécurisée où le cadre de vie est préservé.

Bien entendu, pour atteindre ces objectifs, à côté des dépenses, nous devons accoler des recettes et celles-ci pour ne rien vous cacher sont de plus en plus difficiles à obtenir. Malgré les bons chiffres de 2024 puisque nous avons une progression de 3 M€ qui est due à l'avancement de nos projets et donc au versement des subventions obtenues de nos partenaires. Et c'est là que l'importance capitale de nos 17,7 M€ de recettes supplémentaires qui nous permettent de terminer confortablement nos projets prévus dans notre programme sans utiliser d'autres leviers. Nos partenaires nous soutiennent – le Département, la Métropole, c'est un peu plus compliqué avec la Région, mais on essaie. Je tiens à souligner la montée en charge des versements de la Métropole avant la clôture du contrat de l'ex-CPA qui s'est terminé en février 2025. Grâce à la volonté et à la ténacité de nos services qui en 2024 ont pu obtenir 2 M€. On n'en parlera plus en 2025 puisque je vous ai dit que le contrat est terminé.

Et pour terminer ma présentation sur le compte administratif, je me dois d'analyser les soldes de gestion et l'état de notre dette. Analyse contradictoire, car si nous poursuivons le désendettement de la commune en 2024, avec une capacité de désendettement de 3,8 années – signifiant la possibilité de dégager des marges de manœuvre par l'emprunt –, nos ratios et soldes de gestion eux se dégradent. Notre taux d'épargne de gestion, représentant la différence entre les recettes et les dépenses de gestion courante, s'élève à 1,8 M€. Ce taux est de 1,6 %

et demeure en dessous du seuil recommandé de 10 %. Notre épargne brute d'un montant de 9,9 M€ qui représente l'épargne de gestion corrigée des résultats financiers exceptionnels détermine notre capacité de désendettement de 3,8 ans. Cette épargne brute augmente légèrement – si on fait abstraction des recettes exceptionnelles de 2023 –, mais reste à un taux trop contraint pour dégager de marges de manœuvre pour investir. Enfin, notre épargne nette – soit l'épargne brute diminuée du remboursement du capital de la dette – s'élève à 1 M€. Cette épargne nette traduit notre capacité d'autofinancement. Et en 2024, celle-ci traduit les tensions sur les équilibres financiers. Pour terminer, la dette s'élève à 7,7 M€ au 31 décembre, avec une durée moyenne de 12 ans et 5 mois, en diminution par rapport à 2023, signe de très bonne gestion du levier de l'emprunt.

En conclusion la volonté de notre majorité de préserver le cadre de vie des Pennois grâce à des services publics fournis, des projets structurants et une fiscalité maîtrisée se traduit dans le compte administratif 2024 par des efforts de tous et une politique de gestion des finances communales en bon père de famille. Nos choix forts et assumés continuent de faire de la ville des Pennes Mirabeau la ville où il fait bon vivre. Je vous remercie.

M. LEONETTI : Merci pour cette présentation. Le débat est ouvert. M. FUSONE.

M. FUSONE : Est-ce que vous vous souvenez du film « Un jour sans fin » ? (*Rires*) C'est l'histoire d'un homme qui revit toujours la même journée et aux Pennes Mirabeau, le jour sans fin c'est le jour du vote du budget et le jour du vote du compte administratif. Parce que c'est toujours la même chose, c'est toujours le même constat qu'on fait et les mêmes choses qu'on répète. Et malheureusement il n'y a à chaque fois aucune amélioration. Au niveau du fonctionnement, on est à plus de 15 % au-dessus de la moyenne nationale. 15 % c'est énorme, alors est-ce qu'aux Pennes Mirabeau on a un service de folie, non. Il n'y a plus d'éclairage la nuit. D'ailleurs j'ouvre une parenthèse parce qu'après le Fête de la Musique c'était extrêmement dangereux pour les personnes qui rentraient dans le noir. Dieu merci, il n'y a pas eu d'accident, mais on aurait pu exceptionnellement ce soir-là mettre de l'éclairage. Il n'y a plus de policiers la nuit, les parents ont des problèmes pour garder les enfants au niveau des crèches, etc. Et en plus avec ces 15 % de fonctionnement en plus par rapport à la moyenne nationale, vous fermez des services publics comme la crèche de la Renardière et le garage municipal.

Les dépenses de fonctionnement augmentent de 2 % et les recettes baissent de 10 %. Il n'y a pas besoin d'être un très grand financier pour voir qu'à un moment ça va poser problème et coincer. Les dépenses de personnel ou frais assimilés sont à 21,2 M€. Alors effectivement c'est – 0,4 %, mais ce que vous ne dites pas c'est qu'il y a déjà 4 employés qui sont partis – des départs secs - et 20 à la Maison Bleue. Donc en fait en gros il y a 24 employés en moins, donc on aurait pu espérer une baisse conséquente de la masse salariale, mais en fait non. Nous ce qu'on fera si les Pennois nous font confiance c'est qu'on remettra à plat notamment tout ce qui est prime RIFSEEP parce qu'à mon avis on aura quelques surprises. Sur les impôts et taxes, on a + 900 000 € ce qui est quand même une manne. Est-ce que le quotidien des Pennois a été amélioré grâce à cet argent, je n'en suis pas convaincu. Vous parlez aussi également de la loi SRU, 600 000 €, pour rappel vous aviez voté pour.

Au niveau des investissements, il y a 9,5 M€ c'est trop peu pour la commune au vu de ce qu'il y a à faire. Et à 3,2 M€ c'est encore la requalification de la Gavotte. Ça, c'est vraiment le projet sans fin. C'est un projet qui a commencé sous l'ancien mandat, on se l'est traîné sur tout ce mandat et on continuera sur le prochain puisqu'il reste encore 3 M€ à réaliser. C'est un projet qui a été mal ficelé, c'est un gouffre financier. Lorsqu'on l'a voté, on était à 13 M€, aujourd'hui on est à 26 M€ et encore ce n'est pas fini. Ça a été mal ficelé parce qu'au niveau de la circulation le sens unique c'est une catastrophe ; le rond-point des Tabors également. L'école livrée il y a 4 ans a une façade qui tombe en ruine ; elle n'est pas adaptée, la cour est dangereuse, le préau est trop petit, quand il fait chaud il n'y a pas d'ombre, il n'y a pas de salle polyvalente, la salle de motricité est inaccessible quand les enfants font la sieste, la sécurité incendie n'était pas aux normes. Vous avez tous voté d'ailleurs pour ce fiasco, vous avez tous applaudi cela, sauf nous.

Sur ROCCI effectivement vous investissez. Il fallait un nouveau gymnase sur la commune, ne serait-ce que parce que vous n'avez pas entretenu le Gymnase MONACO et qu'on a été obligés de le détruire. Néanmoins au niveau de ce gymnase l'emplacement ce n'est pas bon, en plein cœur des Cadeneaux ça va remettre de la circulation supplémentaire. Il aurait fallu le faire à Pallières à côté des autoroutes. En cas de compétition, les personnes de l'extérieur pouvaient venir se garer sans engorger les Pennes Mirabeau – à Vitrolles cela a été très bien pensé. Au niveau des places assises, il n'y en a que 300 alors que les compétitions peuvent accueillir jusqu'à 1 000 personnes. La hauteur du toit aurait dû être de 12 m pour le twirling, malheureusement elle n'est que de 10 m. Encore une fois de plus c'est de l'à-peu-près.

2 chiffres aussi qui sont problématiques et extrêmement. 250 000 € pour l'entretien des bâtiments c'est beaucoup trop peu quand on voit l'état de certains de nos bâtiments. J'en reviens à cet exemple flagrant qui en dit beaucoup, c'est le manque d'entretien du Gymnase Monaco qu'on a été obligés de raser. Il y a un autre chiffre, vous parlez de 1 M€, je n'ai pas trop bien compris pour quoi, parce que p. 34 du compte administratif, tout ce qui est entretien et réparation c'est 250 000 € seulement. Quand on voit l'état de nos routes et que certains endroits n'ont pas de trottoir, 225 000 € c'est beaucoup, beaucoup trop peu.

En résumé il y a trop de fonctionnement, pas assez de service public et pas assez d'investissement.

M. LEONETTI : Merci M. FUSONE d'avoir dressé ce tableau noir de notre bilan. Bon c'est un peu normal en étant dans l'opposition. Greg, tu souhaites répondre maintenant ou tu attends que tout le monde ait posé les questions ?

M. BOUCHET : Je peux répondre à M. FUSONE. Le jour sans fin en fait il continue avec vous puisque vous dites toujours les mêmes choses. Nous dans tous nos choix, puisqu'on est à la tête de la Ville, on essaie de travailler correctement pour les Pennois. Vous parlez d'économies, mais vous demandez des dépenses supplémentaires. Vous avez vu qu'on a des recettes qui diminuent donc il faut gérer pour essayer d'équilibrer nos budgets et de maintenir le service public aux Pennois. Vous ne l'avez pas intégré peut-être, mais la commune est très grande en superficie et on a la volonté d'avoir des services publics partout sur la commune donc ça coûte de l'argent.

Pour vous répondre sur le Gymnase MONACO, si vous l'avez connu, vous avez vu la taille et l'âge qu'il avait. Bien entendu on a essayé d'entretenir, mais à un moment pour un gymnase qui a plus de 40 ans c'était compliqué et on a préféré en refaire un neuf. Vous me dites que ce n'est pas le bon emplacement, je vous rappelle, mais peut-être que vous n'étiez pas sur la commune à ce moment-là, que c'était un stade de foot qui accueillait des événements. Et là on va rajouter 100 places de parking. Alors peut-être que ça va engendrer du trafic pendant les week-ends des manifestations, mais avec 100 places supplémentaires, on pourra encore améliorer l'accueil des personnes. Mais pour rappel c'était un stade de foot. Et j'ai fait des tournois et je vous garantis qu'il y avait 200 300 personnes. Et il vaut mieux avoir un équipement sportif à cet endroit-là que peut-être des logements. Après vous avez le droit de poser des questions et de dire ce que vous avez à dire, c'est normal. Au niveau de la voirie, vous avez évoqué le fonctionnement, mais il y a aussi de l'investissement ce qui fait 1 M€.

M. LEONETTI : Merci Greg, effectivement tu fais bien de rappeler que le terrain du Gymnase Gilbert ROCCI aurait pu être réquisitionné par la Préfecture comme cela a été fait à Allauch. Oui M. FUSONE, le terrain était constructible et il y aurait pu y avoir du logement. On a fait le choix d'un gymnase pour ne pas risquer d'avoir du logement. Vous savez ça s'est passé à Allauch, ça aurait pu se passer aux Pennes Mirabeau.

M. FUSONE : Je voudrais juste revenir là-dessus, c'est parce que le maire a tenu tête au Préfet et qu'il ne voulait absolument pas faire de logements. Et donc il s'est braqué avec le Préfet, à un moment donné il faut mettre les formes et faire un peu de diplomatie. Là il s'est braqué le Préfet et à un moment donné le Préfet a dit je récupère des terrains et on fait des logements.

M. LEONETTI : De la diplomatie, c'est d'ailleurs ce que fait notre maire avec le Préfet. Parce que nous aussi on aurait pu payer des pénalités, mais encore une fois, avec le travail du Service Finances et la diplomatie de notre Maire avec le Préfet, on ne s'en sort pas trop mal.

M. FUSONE : Je rappelle qu'il était pour la loi SRU.

M. LEONETTI : Que vous retirerez.

M. FUSONE : Je ne suis pas président malheureusement.

M. LEONETTI : M. AMARO.

M. AMARO : Vous nous présentez le compte administratif de 2024, il y a deux chiffres marquants et qui vont dans le sens de ce que vous évoquiez, M. BOUCHET. M. LEONETTI, vous avez dit que c'était normal que l'opposition fasse un tableau noir. Non, ce n'est pas la définition que nous avons de l'opposition. Le rôle d'un élu, c'est d'aller dans le sens de ce que souhaite la population et de la demande en termes de service au public. Et c'est la raison pour laquelle typiquement nous avons approuvé totalement le projet de la Gavotte de 2016, où vous aviez prévu une Idéethèque, des pistes cyclables, de la végétation, une voie à double sens et un foyer intergénérationnel.

M. FUSONE : C'est faux, il n'y avait pas de voie à double sens...

M. AMARO : Je ne vous ai pas coupé. Effectivement, vous avez aménagé aux Pennes Mirabeau en 2017, vous n'y étiez pas, mais ce n'est pas grave. Je ne vous ai pas coupé, M. FUSONE.

M. LEONETTI : M. FUSONE, laissez terminer M. AMARO.

M. AMARO : Merci. Donc j'évoquais le projet de la Gavotte qui a totalement changé entre sa réalisation et ce qui avait été prévu. Et donc du moment où un projet est positif pour la population, le rôle des élus c'est d'aller dans le sens de la demande des Pennois. Depuis 2020, vous nous avez répété, avec M. MUSSO qui était Adjoint aux Finances, que l'excédent budgétaire et la cagnotte de 17,8 M€ qui se cumule devaient servir à mettre en place votre projet présenté en 2020 pour le mandat 2020-2026. C'est ce que vous avez aussi rappelé, M. BOUCHET, et nous attendions jusqu'en 2025 de voir comment vous alliez utiliser cette cagnotte. Mais effectivement il y a un problème puisque cette année la cagnotte reste identique à l'année d'avant, et nous avons juste 50% de réalisation du budget d'investissement.

Alors vous évoquiez le fait que personne n'est parfait et qu'on ne peut pas faire 100 %. Aucune commune n'y parvient, vous avez raison, mais entre réaliser la moitié et une très grande partie de ce qu'on dit, il y a quand même un très grand écart. La problématique c'est que la réalisation de 50 % de ce qui était prévu, c'est mécaniquement vécu chaque année. Et c'est ce que vivent les Pennois. Ce qu'ils vivent et qu'ils voient, c'est qu'au vu de la taxe foncière qu'on a fait exploser en 2023, au vu du résultat financier de la commune avec 17,8 M€ d'excédent, et d'un placement financier réalisé depuis 2 ans de 6 M€, ils sont bénévoles et membres d'associations qui sont obligées de lancer des cagnottes en ligne parce que la commune ne répond pas à leur besoin d'accompagnement financier. Puisqu'on va le voir ce soir, quasiment toutes les demandes de subvention des associations ne correspondent pas à leur besoin. Nous avons énormément d'associations qui demandent à être accompagnées à un certain niveau et ne le sont pas. Mais nous avons 17,8 M€ d'excédent budgétaire.

S'ils ne sont pas bénévoles, les Pennois attendent des investissements. On parle souvent des trottoirs ou des pistes cyclables. Aujourd'hui ce que veulent les Pennois – il y a eu une réunion sur la mobilité cette semaine - c'est par exemple faire le choix de se déplacer

comme ils veulent, soit en voiture, soit en vélo, soit à pied. Sauf qu'aux Pennes ils ne peuvent pas parce qu'on n'a pas investi pour avoir des pistes cyclables. Donc on est dans une commune riche où on ne déploie pas le niveau de service public adéquat. Nous avons des bâtiments qui ont pris feu parce qu'ils n'étaient pas entretenus ; des bâtiments où la toiture s'est envolée et des bâtiments que nous avons été obligés de détruire parce qu'ils n'ont pas été entretenus ces dernières années. Donc encore une fois, avec ces 17,8 M€ d'excédent budgétaire et le placement financier de 6 M€, que nous faisons chaque année, vous ne réalisez jamais chaque année que 50 % de ce que vous avez prévu.

Et le dernier point, puisque vous parlez de réalisations, chaque année ce que vous nous avez répondu M. MUSSO c'est « soyez patients Messieurs et Mesdames les élus, vous allez voir qu'on va utiliser cette cagnotte pour finaliser le projet que nous avons en 2020 », c'est ce que vous nous avez dit chaque année. Résultat, nous passons de 14,2 M€ en 2020 à 10,8 M€, ce qui veut dire que nous avons -24 % d'investissement sur votre dernier mandat d'Adjoint aux Finances, avec un taux réalisé de 50 % ; et dans le même temps, 17,8 M€ d'excédent budgétaire et 6 M€ de placements financiers qu'on réitère chaque année.

Pour clôturer et pour ne pas aller plus loin, nous sommes dans une commune riche, de par la taxation que nous faisons sur le pouvoir d'achat des Pennois et que nous avons augmentée drastiquement en 2023. Nous avons une commune riche parce que nous avons des pôles d'activité qui nous permettent indirectement de pouvoir récupérer une mécanique d'imposition. Nous avons une commune riche parce que nous avons une zone commerciale qui indirectement nous permet d'avoir forcément une récupération d'imposition. Mais nous avons une commune qui mérite d'avoir un service au public riche, ce qui n'est pas le cas à l'heure actuelle. Et pour alimenter les débats que nous avons depuis plusieurs années, nous vous avons demandé un audit. Vous nous dites l'avoir fait, M. MUSSO, vous l'avez en votre possession, Mme REYNAUD vous l'a demandé et vous ne l'avez jamais transmis. Alors parce que ce dans ce Conseil municipal on sait que vous aimez beaucoup les citations, on finira par une citation d'un Président que vous avez bien connu qui a dit « la clarté est la forme la plus difficile de courage ».

M. LEONETTI : Merci M. AMARO. Grégory, je te laisse la parole si tu veux répondre.

M. BOUCHET : Non, sur le fait qu'on aurait explosé les impôts en 2023, on n'a augmenté que de 2 points. Après les augmentations et la mise à jour des bases, ça ne dépend pas de nous, mais ça fait une augmentation, on ne le cache pas. Vous parlez toujours de cette fameuse cagnotte de 17,8 M€, Jean-Philippe vous disait chaque année d'être patients bien sûr, mais ce sont des travaux qui se terminent et vont se terminer en fin d'année. Et avec le Complexe ROCCI et l'Église Saint Blaise, vous verrez que les excédents budgétaires vont diminuer. Le taux de réalisation, je vous l'ai dit et on est d'accord là-dessus, certes avec les études, les durées de travaux et les aléas, il n'est pas bon. Mais vous oubliez d'inclure ce que j'ai dit et avec le reste à réaliser on passe à 73% donc on s'améliore.

M. AMARO : Les autres communes passent à 100 %.

M. BOUCHET : Écoutez, vous venez de dire que c'est irréalisable. On a des choix, vous faites des choix. Vous avez votre avis et vous avez votre vision c'est normal. Je ne peux pas davantage répondre que ça. Mécaniquement, quand vous dites qu'on a une commune riche qui peut avoir indirectement des ressources supplémentaires, oui. Mais non aussi parce qu'aujourd'hui les ressources supplémentaires qui sont intégrées sur la commune sont partagées avec la Métropole puisque c'est elle qui collecte. Ça, c'est la difficulté. Je vous l'ai présenté pendant le compte administratif, les recettes sont de plus en plus difficiles à avoir donc il faut savoir gérer. Il faut essayer au maximum d'avoir des équilibres qui permettent un service public que nous estimons très bon et très fourni - et qui peut être amélioré bien entendu, comme on l'a dit tout à l'heure, personne n'est parfait. Mais aujourd'hui, quasiment tous les services sont en régie, donc voilà. Après on a des visions différentes c'est normal. Aujourd'hui

on est dans la majorité et on décide des choix. Mais vous avez votre vision et après les élections on verra qui aura les décisions.

M. LEONETTI : M. MUSSO.

M. MUSSO : Merci d'abord pour votre présentation. Je voudrais intervenir sur deux points. Le premier c'est le dernier compte administratif que vous avez présenté sur cette mandature, et qui vient clôturer l'ensemble de ces exercices. Je pense que c'est le moment opportun par rapport à d'autres interventions justement de parler de cette cagnotte. Parce qu'on entend partout des chiffres, 17, 19, 15, etc. Donc je pense que c'est le moment de faire le point sur son montant exact à la lumière du résultat qui vient de nous être présenté ; et du coup par rapport au budget de 2025 que nous avons voté il y a peu. On est effectivement par rapport à ce que tu nous as présenté à 15 M€ sur du fonctionnement et 2 M€ côté investissement, qui arrivent à ces 17,7 M€ qu'on vient d'évoquer. Dans une délibération, on va affecter les résultats, et comme tu l'as souligné, il y a une partie déficitaire. Donc on va tomber de 17,7 M€ à 14,2 M€. Du coup, par rapport au budget que nous avons voté en 2025, s'il était effectivement exécuté en totalité sur l'ensemble de l'exercice – il y a dans tous les cas un certain nombre de coûts engagés et des restes à réaliser, en tous cas ça devrait être exécuté –, à combien va s'élever la cagnotte fin 2025 ?

M. BOUCHET : Je crois qu'on a mis 12 M€ en investissement, ce qui fait 2,3 ou 2,4 M€.

M. MUSSO : Il devrait rester environ 9 M€ sachant qu'on est en déficit, donc on va tomber de 14,5 à peu près 5,5 M€. C'est d'ailleurs ce que M. LEONETTI nous avait annoncé lorsque nous étions en train de préparer le budget de 2025, lors du Débat d'Orientation Budgétaire, si je ne me trompe pas. Il y a un certain nombre de coûts qui sont partis parce que nous avons déjà voté là-dessus et ils seront exécutés en 2026 et en 2027. Je fais référence notamment à la mise en accessibilité de nos bâtiments pour lesquels on est sur un plan pluriannuel de 4 ans qui a été renégocié l'année dernière. Ce qui veut dire que sur 2026 et 2027, il y a 2 M€ qui vont partir là-dessus. On tombe à 3,5 M€. Et ensuite il y a un certain nombre de projets qui pour le moment n'ont pas encore été actés, mais qui sont essentiels. On parlait tout à l'heure du Théâtre Martinez, nous sommes heureux d'apprendre que des études vont être diligentées cette année pour aller au plus vite sur ce que nous avons demandé. Nous avons là-dessus obtenu le montant de l'indemnité des assurances, il faudra sortir à minima, si on constate qu'il n'y a pas plus de dégradations 500 000 €. On a parlé du Merlançon tout à l'heure, dans le projet départemental, il faudra rajouter encore 500 000 €. On tombe du coup à 2,5 M€. Ce qui veut dire qu'au début de la nouvelle mandature ceux qui vont prendre la Collectivité auront une cagnotte de 2,5 M€ pour engager de nouveaux projets. Ça, c'est le premier point, si on n'est pas d'accord là-dessus, j'aimerais bien qu'on puisse en débattre.

Mon deuxième point est une sorte de proposition, c'est un propos en liminaire. On va passer tout à l'heure la liste des marchés, on n'a pas encore passé celui concernant la Smart City qui sera passé si je ne me trompe pas en septembre. Ça veut dire que par rapport à ce que nous avions prévu initialement, on a trois mois de retard. Donc la question que je pose c'est à quel moment la Smart City sera opérante sur la commune ? On sera toujours dans les délais du 31 décembre 2025 ou pas ?

M. LEONETTI : M. Vincent LEUCA ?

M. LEUCA : On ne sera pas dans le projet, mais toute la commune sera allumée. On aura je pense la date exacte de remise de l'éclairage public à la rentrée et la Smart City prendra le relais au fur et à mesure.

M. AMARO : C'est dommage parce qu'elle aurait pu prévoir, la Smart City, que pour la Fête de la Musique, à minuit les gens ne se retrouvent pas dans le noir pour rentrer chez eux.

M. LEUCA : Vous l'aurez l'année prochaine. Tout ne se fait pas en un jour. Les marchés sont très durs à établir aujourd'hui et il faut du temps pour faire un marché, surtout celui de l'éclairage public, c'est un marché très compliqué. Mais cela n'empêchera pas que la commune soit rallumée.

M. LEONETTI : Le principal comme on l'avait annoncé c'est que la commune soit éclairée avant la fin d'année.

M. LEUCA : On aura peut-être un décalage d'un mois à un mois et demi. Mais avant la fin du mandat, la Smart City sera complètement en place.

M. MUSSO : Merci pour cette réponse. Justement à la lumière de ce qui nous a été présenté tout à l'heure sur le compte administratif, ce qu'on peut observer et qui est très intéressant c'est qu'effectivement notre coût de fluides a sensiblement diminué. Ça veut dire qu'on est arrivés à un coût des fluides qui correspond à peu près à celui que nous avions en 2021. Cela veut dire qu'on est revenus à la situation qui précédait l'extinction que nous avons mise en place. Puisque je rappelle que la motivation d'éteindre la lumière entre minuit et 5h du matin reposait sur des contraintes financières. On estimait l'économie à l'époque à 200 000 € par an, à un moment où le coût de l'énergie était haut.

Donc la proposition que je vous fais, puisqu'effectivement quand on échange avec les Pennoises et les Pennois il y a un sentiment réel d'insécurité la nuit quand la lumière est éteinte - c'est de pouvoir rallumer la lumière dès maintenant. Pourquoi ? Parce que la contrainte budgétaire n'existe plus. Et comme cela a été évoqué, sauf erreur de ma part, le coût que cela pourra engendrer sera au maximum de 80 000 €. Dans le budget primitif, on n'a pas intégré les 6 M€ qui ont été placés sur les comptes à terme et qui vont nous générer des intérêts à hauteur de 120 000 € peut-être cette année. Ce qui veut dire que cette mesure aujourd'hui de rallumer les lumières la nuit sera autofinancée par les intérêts placés et générés sur les comptes à terme. Donc je vous demande d'étudier cette demande et de la mettre en place puisque c'est une mesure qui est autofinancée comme nous le démontre le compte administratif.

M. LEONETTI : Oui M. AMARO, je sais que vous allez dire que vous l'aviez demandé il y a quelque temps déjà.

M. AMARO : Mauvaise pioche, dommage ! (Rires) Juste pour aller dans le sens que vous évoquiez M. MUSSO, dans la démonstration que vous avez faite, il y a juste un point qui va un peu à l'encontre de ce que vous avez évoqué concernant les dépenses de fonctionnement. Nous sommes passés de 2020 à 2024 sur une augmentation de 20 % pour le fonctionnement quand sur la même période les recettes liées au fonctionnement ont augmenté seulement de 5 %. Cela vient contredire malheureusement l'argumentaire que vous venez de faire puisqu'on a une courbe qui est malheureusement en train de se croiser entre nos dépenses et nos recettes de fonctionnement.

Mais je vais quand même faire plaisir à M. LEONETTI, voyez, on s'apprécie un peu quand même, même si on n'est pas toujours d'accord. Sur l'éclairage nocturne M. MUSSO vous aviez proposé la dernière fois de voter votre pétition concernant la Poste de la Gavotte. Ce que nous avons fait par anticipation parce que nous estimons comme nous le faisons depuis 2014 que du moment que les idées sont bonnes et vont dans le sens de la population, nous travaillons par définition ensemble. Et d'ailleurs le nom de notre Groupe n'a pas été choisi pour rien. Si les projets présentés par la majorité sont bons, nous travaillons ensemble. Si les projets que vous proposez depuis que vous êtes dans l'opposition sont bons, nous travaillons ensemble. Pourquoi sur l'éclairage nocturne vous n'êtes pas venu rejoindre les rangs de la mobilisation que nous avons enclenchée ? Pourquoi vous n'êtes pas venu signer la pétition ? Pourquoi vous n'êtes pas venu dans les réunions publiques pour appuyer ce qui pourrait être vécu par beaucoup de Pennois par exemple de l'opportunisme une fois que vous avez quitté la

majorité ? Du coup certains pourront dire que vous récupérez le sujet pour tenter de gagner en visibilité, alors que c'est vous, en tant qu'Adjoint aux Finances, qui avez validé l'extinction de l'éclairage nocturne.

Il faut juste faire attention que ça ne se retourne pas contre la dynamique que vous essayez d'insuffler. Parce que les Pennois ne sont pas dupes, ils savent très bien que l'Adjoint aux Finances Jean-Philippe MUSSO a validé cette prise de décision. Vous allez dire qu'il y avait un contexte économique à l'époque sauf que ce qui nous a été précisé par M. LEUCA en réunion publique, c'est que cela a toujours été 100 000 € d'économie par an. Vous connaissiez déjà le chiffre à l'époque. Donc il n'y avait pas d'intérêt à mettre en place une extinction nocturne totale. Donc juste attention, c'est un petit conseil, parce qu'on apprécie tout le monde dans ce Conseil municipal, de ne pas franchir la ligne que beaucoup pourraient prendre pour de l'opportunisme.

M. MUSSO : Merci pour ce conseil, j'en prends bien note, et tout ce qui va dans le bon sens doit effectivement être partagé de manière collégiale. Comme vous l'avez évoqué, c'est une situation qui devient de plus en plus compliquée. Par rapport au fonctionnement, on était à 400 000 € cette année de bénéfice, mais on est loin des 1,6 M€ à 1,9 M€ qu'on avait l'habitude de générer. La situation devient de plus en plus tendue puisque cette année il est prévu sauf erreur de ma part un excédent de fonctionnement de 50 000 €. Cela veut dire que la cagnotte qui a été consommée va être très compliquée à reconstituer. Donc il y a effectivement des choix à faire, comme celui d'investir sur des projets qui vont nous permettre de diminuer ces frais de fonctionnement. Certains ont été retenus d'autres pas. On était effectivement sur le photovoltaïque sur Jean Giono qui aurait permis largement de desservir tout le secteur de la Gavotte. Et ça aurait pu encore améliorer la situation financière de fonctionnement qui est la nôtre aujourd'hui.

Donc des solutions effectivement il y en a. Aujourd'hui vous dites qu'on fait de la politique là-dessus, mais c'est aujourd'hui qu'on prépare demain. La décision, je l'ai rappelé, elle a été prise pour une seule raison, les coûts engendrés par l'éclairage. Aujourd'hui à la lumière des résultats de notre compte administratif, on revient à une situation initiale, donc il est tout à fait pragmatique d'évoluer. C'est une décision de gestionnaire que lorsque ce qui a motivé à prendre une décision n'est plus recevable, il est tout à fait logique de l'arrêter. C'est pour ça que je demande aujourd'hui d'arrêter cette décision qui budgétairement n'a plus aucun sens.

M. LEONETTI : Merci. Rosy.

Mme INAUDY : Moi je parle en tant qu'écologiste. Le fait d'éteindre la nuit permet à la biodiversité de résister ? Vous savez qu'il y a actuellement une baisse énorme de la biodiversité or l'éclairage de nuit perturbe cette biodiversité. Dire que l'on est moins en sécurité la nuit, toutes les études montrent que c'est faux, les cambriolages ont lieu généralement de jour et rarement la nuit. De plus actuellement, tout le monde a un téléphone portable, et quand il fait nuit, cela permet de s'éclairer. Pensez aux générations futures. J'ai l'impression qu'on pense à soi et pas aux générations futures. Et quand on dit qu'on fait ça parce que les gens le veulent, si on avait chaque fois écouté la population on n'aurait jamais aboli la peine de mort, voilà. Moi je suis pour conserver le fait d'éteindre la lumière.

M. LEONETTI : Mme LACROIX.

Mme GORLIER-LACROIX : Je suis tout à fait d'accord sur l'extinction la nuit. D'où la Smart City pour avoir un équilibre, et ne pas être dans le tout noir ou tout blanc, c'est la meilleure solution. On en parle depuis combien de mois maintenant ? 2 ans, alors on ne va pas encore attendre comme pour le photovoltaïque sur les bâtiments les études qui sont en cours depuis 2018. On sait que ça marche, c'est bien pour la biodiversité et pour les habitants donc à quand la Smart City !

M. LEONETTI : Vincent vous a répondu, d'ici la fin de l'année, toute la commune sera éclairée comme on l'avait dit. Et la Smart City sera adaptée ensuite sur chaque lampadaire. Mais avant la fin de l'année, tout sera éclairé et il y a des quartiers qui fonctionneront déjà avec la Smart City.

Mme FIORILE-REYNAUD : Pour donner suite sur la question de la génération future et à la réception du rapport annuel du compte administratif de la crèche qui est en DSP que nous avons sollicité depuis le mois de février, nous avons enfin quelques éléments de gestion. Je rappelle que le choix expérimental qui a été accepté va durer 30 ans. Ce choix nous nous y sommes opposés et il n'est à ce jour pas rassurant en termes de qualité de service. Le premier écueil et qui n'est pas des moindres c'est la localisation qui est aberrante pour une crèche, et cela va être pénalisant pendant longtemps pour les jeunes enfants accueillis. Le deuxième écueil c'est la gestion du personnel. En effet, nous avons ainsi appris dans ce rapport qu'il y a eu 7 démissions sur 21 ETP au cours de l'année. Mais la Maison bleue est quand même bénéficiaire de 170 000 € et si on exclut les charges exceptionnelles de 128 000 € annoncées. Et le bénéfice attendu est loin d'être négligeable, car la Maison bleue peut ainsi espérer un bénéfice de 400 k€ par an. Vous n'êtes pas sans savoir qu'il y a une alerte par ailleurs sur la Maison bleue par l'Inspection Générale de l'Action Sociale (IGAS) sur le Groupe des crèches privées de la Maison bleue, avec un Article 40 qui a été déclenché. Je cite l'article du Figaro du 16 juin 2025 : « L'Inspection pointe du doigt les pratiques intentionnelles de transmission d'informations erronées à l'administration, communes et CAF ayant systématiquement pour objet de maximiser les versements de fonds publics ».

C'est la raison pour laquelle nous souhaitons officiellement avoir une réponse très précise et demandons que la Mairie missionne un expert-comptable qui vérifie les comptes de la Maison bleue et procède à la vérification de la conformité des départs sous engagements pris dans le cahier des charges. Sans ce contrôle approfondi, un contrat de DSP comme celui-ci est pour moi une prime au plus gros menteur, qui dit dans son offre écrite ce qu'il propose de faire, mais ne le fait pas pour augmenter son profit. Enfin, par ailleurs, je voudrais savoir à quoi correspondent les charges exceptionnelles de 128 000 € qui ont été annoncées et qui diminuent le bénéfice de la Maison bleue. Est-ce que vous pouvez m'apporter une réponse ?

M. LEONETTI : Merci. Caroline, est-ce que tu souhaites répondre ?

Mme TCHELEKIAN : Les charges exceptionnelles de 128 000 € correspondent à des pénalités par rapport à ce qui était attendu dans le cahier des charges. On a un contrôle très strict de cette structure. Ces pénalités sont dues notamment à un retard de fourniture d'un document de caution bancaire qui a eu du retard à nous être apporté. Et à l'arrivée tardive de la 2^e JO. Dans le contrat il était marqué qu'il y aurait des pénalités en cas de retard et c'est ce qu'on a appliqué.

Mme FIORILE -REYNAUD : OK, par contre moi j'insiste sur le fait d'avoir un expert-comptable désigné par la Maire. L'Article 40 de l'IGAS m'a alertée et je pense qu'il y a un vrai souci, parce que là aujourd'hui nous ne sommes pas dans une association, mais dans une entreprise qui cherche à faire des bénéfices et elle en fait, sur le dos des enfants et des familles. Donc je demande que cet expert-comptable soit commandité par la Mairie.

Mme TCHELEKIAN : Ce sont nos services qui étudient ces documents. Ils ont tout donné beaucoup et même plus que ce que nous avons demandé dans leur contrat, par mesure de transparence je suppose. Dans le contrat, il était écrit que si l'excédent dépassait une certaine somme, ils doivent nous reverser de l'argent, c'est ce qui se passe. Ils ont un excédent brut d'exploitation de 307 000 € et du coup ils nous ont reversé une prime d'intéressement d'environ 150 000 €. Tout ça est encadré, l'idée ce n'est pas de les laisser faire le plus de bénéfice possible comme on pourrait le penser. Nos services ont contrôlé tous ces documents à priori, il

n'y a rien de spécial qui paraît anormal.

Mme FIORILE -REYNAUD : Moi j'insiste quand même, parce que les Services de la Fonction publique n'ont pas la même analyse de la comptabilité du droit privé.

Mme TCHELEKIAN : Je fais confiance à nos services.

Mme FIORILE -REYNAUD : Je fais confiance aussi aux experts de la fonction publique.

Mme TCHELEKIAN : Je n'en doute pas. Pour ce qui est du rapport de l'IGAS, on est d'accord que ce rapport a été diffusé très largement et je laisse aux élus nationaux la charge de prendre la mesure de ce rapport et de mettre en place les accompagnements nécessaires. Moi mon rôle d'élue c'est de m'occuper de la crèche de Pallières et à ce jour tous les documents financiers nous laissent croire qu'il n'y a pas de problème particulier. Et la qualité d'accueil est au rendez-vous, même si au départ, on ne peut pas le nier, ça a été un peu poussif, Depuis, autant la PMI qui les a contrôlés je ne sais combien de fois que les parents sont unanimes pour dire que la qualité d'accueil et la sécurité sont au rendez-vous et que ça se passe plutôt très bien.

M. LEONETTI : M. FUSONE.

M. FUSONE : Du coup Mme TCHELEKIAN, je n'ai pas très bien compris, la Maison bleue nous a reversé 150 000€ ? Je ne l'ai pas vu dans le compte administratif de 2024 ?

Mme TCHELEKIAN : C'est en cours de contrôle. Puisque dans le cahier des charges de départ, il était indiqué, justement pour brider le fait de faire trop d'excédent, qu'au-delà d'un certain seuil il y a une prime d'intéressement qui doit être reversée à la commune. Les chiffres sont en cours de contrôle. Au départ, on leur avait demandé de nous les rendre en septembre prochain. Entre-temps il y a une nouvelle législation qui a demandé à ce que leur rapport soit annexé au compte administratif pour perdre moins de temps. On est en pourparlers avec eux et les services pour justement se faire expliquer certains chiffres. Mais ce n'est que positif pour la commune.

M. FUSONE : Donc il n'y a toujours pas d'argent versé sur le compte administratif 2024 ?

Mme TCHELEKIAN : Non puisqu'on fait une photo à ce jour. Cela rentrera en 2025.

M. FUSONE : Je voudrais quand même souligner qu'ils ont touché 750 000 € de la Mairie.

Mme TCHELEKIAN : Oui c'est le principe de la DSP.

M. LEONETTI : Mme NICOLAI.

Mme NICOLAI : Pour continuer dans le domaine du service public, nous nous questionnons sur le fait que certaines écoles ont reçu des subventions alors que d'autres n'en ont pas reçu. On se demandait quels sont les critères d'obtention pour l'attribution de ces subventions.

M. BOUCHET : Ce sont les classes découvertes en fonction des projets déposés par les écoles. Donc si des écoles ne font pas de classes découvertes, elles n'ont pas ces subventions. Et après il y a des subventions en fonction du nombre d'élèves pour les groupes scolaires.

Mme NICOLAI : Il s'agit donc de subventions pour les classes de découverte ? C'était la question, on voulait savoir à quoi ça correspondait. Et on peut savoir les critères de calcul ?

Mme TCHELEKIAN : C'est 35 % de la somme engagée pour la classe verte, plafonnée à

18 000 €.

Mme NICOLAI : Il y a des limitations dans les écoles pour le nombre de classes qui partent ?

Mme TCHELEKIAN : Non c'est un plafond global de 18 000 €.

M. BOUCHET : C'est un plafond de 18 000 € pour toutes les écoles.

Mme NICOLAI : Merci.

M. BOUCHET : Je réponds juste à Jean-Philippe. Merci d'avoir expliqué à tous mes collègues de l'opposition et à nous le compte administratif et les étapes des recettes supplémentaires. Après je ne suis pas d'accord avec toi sur l'éclairage de suite. Quand on est en poste, on décide et on fait des choix. On a décidé que ce serait en décembre, si on peut on le fera peut-être avant, mais ce sera au plus tard en décembre. Pour compléter ce que disait Rosy, il y avait aussi l'argument de l'empreinte carbone, en plus du bien-être animal. Même si c'est vrai que l'explosion du coût de l'énergie nous avait amenés à prendre cette décision. Mais il y avait aussi ces deux arguments. Aujourd'hui, rallumer maintenant, avec tout le contexte international, pour moi ce n'est pas de la bonne gestion. On est partis sur une prévision et on s'y tient, on verra pour 2026 quand on arrivera sur la fin de l'année. C'est la réponse que je voulais apporter. Après vos échanges M. AMARO et M. MUSSO c'est normal, on est en campagne. Nous on a encore un mandat à terminer donc on travaille et on avance. Merci à tous en tous cas de ces échanges.

M. LEONETTI : Merci. Je voudrais remercier tout le monde pour les échanges très courtois qu'il y a eu. Je vous en remercie. Je voudrais remercier surtout aussi le Service Finances pour le travail qui est fait au quotidien et dire que nous lui accordons toute notre confiance. Encore merci. Je mets aux voix, le Maire doit s'impliquer. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Adopté. Merci. Vous pouvez faire rentrer M. le Maire.

À l'issue d'un vote à main levée, la délibération est adoptée par le Conseil Municipal :

POUR : 23 – M. Le Maire ne participe pas au vote

CONTRE : 8 – M. AMARO – FIORILE REYNAUD – NICOLAÏ – DELAVEAU –
SCAMARONI - GORLIER LACROIX – FUSONE – COCH

ABSTENTION : 0

M. le Maire rejoint la réunion (20h19)

11 – AFFECTATION DU RÉSULTAT DÉFINITIF DE L'EXERCICE 2024 - BUDGET PRINCIPAL DES PENNES-MIRABEAU

M. LEONETTI : Je me suis permis de souligner qu'il y a eu de très bons échanges, ça a été très courtois.

M. le Maire : Tant mieux. La 11.

M. BOUCHET : C'est l'affectation du résultat définitif de l'exercice 2024 au budget principal. Considérant l'absence de toute modification du résultat provisoire de l'exercice 2024 voté le 3 avril 2025, qui a été enregistré comme suit : en fonctionnement il y a un excédent de 15,7 M€ ; en investissement un excédent de 2 M€ ; le solde des restes à réaliser est négatif de 3,3 M€ issu des recettes pour 1,8 M€ et des dépenses pour 5,2 M€. La section d'investissement présente un besoin de financement de 1,3 M€. Il vous est proposé d'affecter le résultat de la section de fonctionnement de la façon suivante : report créditeur de 14,5 M€. On vous demande

d'approuver l'affectation du résultat 2024 comme suit : excédent d'investissement 2,06 M€ ; résultat de fonctionnement 14,4 M€ ; recettes d'investissement 1,3 M€.

M. le Maire : Je mets aux voix. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Adopté.

À l'issue d'un vote à main levée, la délibération est adoptée par le Conseil Municipal :

POUR : 30

CONTRE : 0

ABSTENTION : 2 – M. FUSONE - COCH

DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE L'ÉTAT DOTATION « FONDS VERT » 2025

M. BOUCHET : Il y a une délibération hors ordre du jour qui vous a été remise sur la table et nous est demandée par les services de l'État cet après-midi, je le précise puisqu'au départ c'était une décision et on nous a demandé de faire une délibération. C'est la demande de subvention auprès de l'État concernant la dotation Fonds vert en 2025. C'est un dispositif qui s'articule autour de trois axes principaux : la performance environnementale, l'adaptation du territoire au changement climatique et l'amélioration du cadre de vie. Le taux de subvention est de 80 % maximum du montant HT pour les travaux. Cette demande de subvention concerne la rénovation énergétique du groupe scolaire la Renardière avec le remplacement du système de chauffage actuel par une pompe à chaleur, la remise en service des VMC, l'installation des VMC double flux. Le montant de l'opération s'élève à 332 000 €. Nous escomptons une subvention maximale à 80 % de 265 600 € avec un autofinancement de la commune qu'on espère maximal de 66 400 €.

M. le Maire : Je mets aux voix. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Adopté.

À l'issue d'un vote à main levée, la délibération est adoptée à l'unanimité par le Conseil Municipal

ÉDUCATION

12 – SIGNATURE D'UNE CONVENTION RELATIVE À L'ORGANISATION DES TRANSPORTS SCOLAIRES ENTRE LA COMMUNE ET LA MÉTROPOLE AIX-MARSEILLE PROVENCE

M. le Maire : Nous passons à la 12.

Mme TCHELEKIAN : Il s'agit de la signature d'une convention entre la Ville et la Métropole Aix-Marseille relative à l'organisation des transports scolaires. C'est le renouvellement de la convention à l'identique à une exception près. Désormais la ville n'encaissera plus les forfaits transports pour le compte de la Métropole. Il y a très peu d'utilisateurs qui utilisaient ce service, en réalité il y en avait moins d'une dizaine. Pour accompagner les gens qui ne seraient pas très à l'aise avec le numérique, ils auront la possibilité de faire l'inscription avec l'aide d'un agent de France Service. Par contre tout ce qui est service de conseil et d'accompagnement se poursuit.

M. le Maire : Mme LACROIX.

Mme GORLIER-LACROIX : J'ai une question qui était pour Mme CHAVE, mais si elle est absente, peut-être que vous pouvez répondre. Qu'en est-il de la ligne 270 qui n'est pas vraiment un transport scolaire, mais qui dessert quand même le lycée Georges DUBY à Luynes ainsi que le lycée Zola et d'autres sur la ville d'Aix ? Qu'en est-il après la pétition ?

M. le Maire : Je ne peux pas répondre, je ne sais pas. Je vais me renseigner rapidement, mais

là je n'ai pas de réponse.

Mme GORLIER-LACROIX: Il n'y a rien qui a été fait depuis ? Est-ce que vous savez ce que Mme CHAVE a fait puisqu'elle m'en a parlé et m'avait dit qu'elle allait le faire remonter ?

M. le Maire : Je n'ai pas de réponse.

Mme GORLIER-LACROIX: OK. Autre chose, si vous avez besoin que nous soyons là pour vous épauler et éventuellement pour continuer ce qui a été fait avec les parents d'élèves au moment du découpage scolaire en 2017, si on peut participer on est là pour vous aider pour les lycées qui sont sur la ville d'Aix. Et aussi, est-ce qu'il y aura des réunions publiques d'information qui seront organisées comme d'autres communes l'ont fait, comme Plan-de-Cuques et Allauch, sur le besoin des habitants ? Puisque comme vous le savez énormément d'élèves de lycée partent sur Aix et même sur Marseille. De ce que je connais de la Cité internationale sur Marseille qui est à la Joliette, il y a peut-être 10 km à vol d'oiseau, mais ça prend 1h30 aux lycéens des Pennes Mirabeau qui sont en classe internationale pour y accéder.

M. le Maire : L'organisation des transports, il ne faut pas se cacher derrière le petit doigt, se fait sur des critères de fréquentation. J'étais cet après-midi en Conseil de Métropole, une bonne nouvelle c'est la gratuité des transports chez les seniors de plus 65 ans et chez les enfants de moins de 11 ans. Après, dans l'idéal, les gens voudraient un transport devant leur porte et qui les amène à l'endroit choisi. Là j'ai eu beaucoup de rendez-vous concernant les personnes à mobilité réduite puisque comme vous le savez nous n'appartenions pas à la zone de Marseille, mais à la zone du Pays d'Aix. Et du coup les villes de Vitrolles et des Pennes n'ont pas eu droit à ce que les communes de la zone marseillaise ont eu. On est en train d'y réfléchir. Après il y a un aspect quantitatif et là c'est une question de justice par rapport aux usagers. Des demandes j'en ai eu quatre de mémoire sur la question des mobilités réduites. Pour la ligne 270, je n'ai pas l'aspect quantitatif, je vais regarder, mais visiblement la ligne n'était pas rentable.

Mme GORLIER-LACROIX: Si on fait les choses que pour qu'elles soient rentables, je pense qu'on ne va pas avancer.

M. le Maire : On n'a pas les élus qu'on a à Allauch ou Plan-de-Cuques ou ailleurs... FUSONE voudrait parler.

M. FUSONE : M. FUSONE.

M. le Maire : Maître FUSONE, vous avez la parole.

M. FUSONE : La ligne 270 était très fréquentée, mais à certaines heures de la journée, au moment où les lycéens allaient au lycée. C'est vrai qu'après sur le reste de la journée elle était moins fréquentée. Et là je me dis : mais si seulement on avait des élus dans la majorité de Martine VASSAL qui gère la Métropole ! Mais on en a deux, on a vous et Mme CHAVE. Et après je me dis, mais si seulement on avait l'élue déléguée à la mobilité dans la majorité de Martine VASSAL ! Mais c'est vous, M. AMIEL, et vous ne savez même pas ce qu'il se passe. Je trouve que c'est fort de café.

M. le Maire : Eh oui. Je sais plus que vous ce qui se passe à la Région, alors que vous avez été incapable de suivre certaines délibérations qu'on avait faites. Mais par rapport à votre saillie que j'accepte bien volontiers, effectivement je participe à une réflexion au niveau de la Métropole en matière de transport. Je n'aime pas trop me mettre en avant, mais enfin puisque vous m'y poussez je vais le faire. BHNS, square Charles de Gaulle jusqu'à Plan-de-Campagne...

M. FUSONE : C'est une catastrophe. Je vais vous dire pourquoi. Avant le 89 partait de Vitrolles, maintenant il part du square Charles de Gaulle. Et pour toutes les personnes qui allaient à Marseille de Vitrolles, les horaires ne sont pas adaptés avec le BHNS.

M. le Maire : Pour le moment ça n'existe pas encore. Il n'est pas ouvert le BHNS.

M. FUSONE : C'est le Zenibus, mais peu importe. Ce n'est pas adapté. Les gens prennent leur voiture pour déposer leurs enfants ou alors ils se garent autour pour pouvoir prendre le 89 et aller à Marseille.

M. le Maire : Je vous parle du BHNS qui va à Plan-de-Campagne...

M. FUSONE : Vous avez parlé de Charles de Gaulle... En plus il y a une nouvelle population qui arrive à Charles de Gaulle et pose des problèmes. Et les riverains ne sont pas très contents de ça.

M. le Maire : Vous pouvez développer ?

M. FUSONE : Ça fait beaucoup de monde, avant les personnes partaient de Vitrolles...

M. le Maire : Non, mais attendez, vous insinuez quoi au sujet de l'arrêt du Général de Gaulle, je ne comprends pas ce que vous dites. Si les gens sont là, c'est pour prendre leur transport, donc c'est qu'il y a une demande.

M. FUSONE : Avant il y avait 5 arrêts de Vitrolles maintenant il faut qu'ils prennent la voiture, qu'ils attendent

M. le Maire : Et le deuxième argument que je voulais mettre en avant c'est le pôle d'échanges multimodal et je ne vais pas aller au-delà puisque vous avez toujours été contre.

M. FUSONE : On était contre la gare. Vous faites une gare à côté d'une gare, celle de Septèmes à 2 km. Comme je vous ai toujours dit, ce n'est pas en multipliant les gares les unes à côté des autres que les gens vont prendre le train.

M. le Maire : M. FUSONE, la zone de Plan-de-Campagne gère à elle seule 7 000 emplois. Vous n'allez pas comparer ce que peut drainer le pôle d'échanges multimodal de Plan-de-Campagne et la Gare de Septèmes ! Même le Maire de Septèmes l'admet. Vous savez, je pars d'un principe, contre la mauvaise foi, il est impossible de faire quoi que ce soit. Donc je ne vais pas aller plus loin. Je n'ai rien fait en matière de transport, dont acte.

M. FUSONE : Je finis juste, mais par exemple pour les bus, le 50 qui fait Aix - Marseille est très fréquenté. S'il s'arrête effectivement à Plan-de-Campagne, ça sera très bénéfique. Et ça, on n'était absolument pas contre.

M. le Maire : Peu importe. On met aux voix. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Adopté.

À l'issue d'un vote à main levée, la délibération est adoptée par le Conseil Municipal :

POUR : 30

CONTRE : 0

ABSTENTION : 2 – M. FUSONE - COCH

PRÉVENTION

13 – INSTAURATION D'UNE AMENDE ADMINISTRATIVE RELATIVE AUX DÉPÔTS SAUVAGES

M. le Maire : La 13, Claude FARCI.

M. FARCI : C'est l'instauration d'une amende administrative relative aux dépôts sauvages. La lutte contre les dépôts sauvages est un enjeu important pour protéger l'environnement et la santé publique. Cette instauration d'amende administrative va permettre le renforcement du contrôle et de la répression. Il y a un tableau avec des barèmes proposés en fonction de la nature des dépôts et de l'élimination à réaliser par la commune. L'objectif principal outre la dissuasion est de minimiser l'impact financier pour la commune. La commune récupère le montant de l'amende administrative. On a fait aujourd'hui le choix d'utiliser la vidéo et de rentabiliser au mieux l'investissement de la commune. Aujourd'hui toutes les caméras serviront à lutter contre les dépôts sauvages.

M. le Maire : M. AMARO.

M. AMARO : Les dépôts sauvages c'est un sujet d'actualité sur la commune depuis des années. La répression c'est très bien. Cette délibération va dans le bon sens et bien entendu on va voter pour cette délibération qui va instaurer une amende administrative relative aux dépôts sauvages. Mais on ne peut pas faire uniquement de la répression sans de la prévention. M. le Maire, vous êtes élu à la Métropole comme Mme CHAVE. Nous avons appris par les alertes de professionnels - puisque nous n'avons eu aucune communication ni de la Métropole ni de la Commune, en tant qu'élus, mais aussi en tant qu'habitants – la nouvelle réglementation pour les professionnels que la déchetterie va mettre en place au 1^{er} juillet.

M. le Maire, nous sommes constamment alertés par les professionnels qui ont été informés de cette mesure qui est incompréhensible et qui ne pourra malheureusement que fortement impacter les dépôts sauvages. Nous vous demandons de travailler ensemble, conjointement, pour qu'en tant que Conseiller métropolitain, vous puissiez revenir sur l'inaction de la commune sur ce sujet. Nous estimons, en tous cas c'est notre vision, que sur ces sujets il faut être proactifs. On ne doit pas attendre que les professionnels viennent taper à notre porte pour réagir. Il n'est pas normal que les professionnels ne puissent plus utiliser la déchetterie à partir du 1^{er} juillet. Pire, au-delà des professionnels, certains particuliers parce qu'ils ont un véhicule un peu différent d'un véhicule particulier ne pourront pas non plus à partir du 1^{er} juillet utiliser la déchetterie.

M. le Maire, nous vous demandons d'être proactifs avec Mme CHAVE sur ce type de sujet et nous espérons en tous cas que le porte-parole que nous jouons ce soir vis-à-vis de tous les professionnels qui nous sollicitent sera entendu. Afin que nous allions très rapidement sur une modification de la réglementation que vous avez mise en place en tant que conseiller métropolitain.

M. le Maire : Je suis surpris de ce que vous me dites, mais je le rejoins complètement par contre. Ce qui me surprend c'est que les professionnels – pourtant ma porte est ouverte croyez-moi – tapent à votre porte et pas à la mienne. Ce n'est pas la peine de prendre des grands airs d'indignation, je suis tout à fait prêt à agir, à écrire, à rencontrer les responsables de la Métropole pour aller dans ce sens. C'est aussi simple que ça. Madame.

Mme COCH : Nous sommes bien sûr pour qu'il y ait un moyen coercitif contre les dépôts sauvages. Néanmoins, effectivement comme le disait M. AMARO, les problématiques de dépôts sauvages sont anciennes sur la commune. J'aurais voulu savoir ce qui fait que ces moyens-là soient mis en place uniquement maintenant.

M. le Maire : Parce que ça a pris des proportions. On a toujours essayé de jouer à la fois sur la prévention et la proximité et effectivement on n'avait pas pris des mesures aussi drastiques

jusqu'à présent c'est vrai. Oui Claude.

M. FARCI : On n'a pas attendu aujourd'hui pour agir. Depuis le début du mandat, systématiquement quand il y a un dépôt sauvage, on dépose une plainte à la Police Nationale, qui va chez le Procureur. Et là on n'a pas de retour. Aujourd'hui la loi a été modifiée en 2023 et on a attendu que la loi soit modifiée pour pouvoir ajuster aujourd'hui l'amende administrative sur la commune. D'autres communes voisines l'ont fait aussi.

Mme COCH : D'accord, mais l'amende administrative est quand même possible sans passer par la procédure de plainte.

M. le Maire : Oui aujourd'hui.

Mme COCH : Mais même avant. Avec une délibération de la commune, il était possible d'avoir une amende donnée par la commune, en cas de flagrant délit notamment et avec la vidéo, sans passer forcément par le processus de plainte.

M. le Maire : Oui, mais on ne l'a jamais fait.

Mme COCH : Mais c'était possible en cas de flagrant délit.

M. FARCI : On n'a pas délibéré plus tôt parce que la loi a été modifiée en 2023 et on a attendu quelque temps pour trouver le système le plus adapté. D'autres communes se sont fait retoquer sur certains points administratifs. Je pense que l'amende administrative qu'on a mise en place va être copiée dans d'autres communes.

Mme COCH : D'accord. Merci Monsieur.

M. le Maire : Je mets aux voix le 13. Qui vote pour ? Contre ? Abstention ? Adopté.

À l'issue d'un vote à main levée, la délibération est adoptée à l'unanimité par le Conseil Municipal

ANIMATIONS SENIOR

14 – ATTRIBUTION DE SUBVENTION AU GROUPE ASSOCIATION DÉPARTEMENTALE POUR LE DÉVELOPPEMENT DES ACTIONS DE PRÉVENTION 13 (GROUPE ADDAP13)

M. le Maire : La 14 Claude toujours.

M. FARCI : C'est une attribution de subventions à l'ADAPP 13 d'un montant de 8 100 €. L'ADAPP 13 est le 1^{er} échelon de la prévention avec la Police municipale. Sur cette délibération, il y a 11 actions qui ont été mises en place avec l'ADAPP 13 et les éducateurs. Le point positif c'est la délocalisation du local avenue François Mitterrand. Beaucoup plus de jeunes y vont ce qui permet aux éducateurs d'échanger avec eux et de dialoguer davantage que quand il était éloigné vers les Cadeneaux.

M. le Maire : Oui Mme COCH.

Mme COCH : En ce qui concerne le bilan des actions de l'ADAPP 13 sur le secteur – si j'ai bien compris ça concerne essentiellement le secteur de la Gavotte et particulièrement celui du St Georges –, aujourd'hui quels sont les résultats, mis à part le déplacement des jeunes sur l'autre local ? Quels sont les résultats en termes de meilleure scolarisation et de meilleure adaptation des enfants sur le secteur ? On sait que pour les 11-21 ans, c'est assez compliqué de trouver

des activités sur la commune.

M. FARCI : L'ADAPP 13 est en train de travailler sur un plan d'activités qui va sortir dans quelques jours. Mais c'est vrai que le fait que les enfants descendent plus au local permet de dialoguer davantage. Chaque enfant est un cas particulier, ça permet aux éducateurs d'employer les mots justes et de faire des actions avec chaque enfant. On a moins d'incivisme, même si je ne dis pas qu'il n'y en a plus.

Mme COCH : Alors moi je n'ai pas vu une amélioration en termes d'incivilité. Ni même pour les enfants en termes de prise en charge. Ce n'est pas la première année qu'on travaille avec l'ADAPP 13, l'année dernière ils avaient également eu une subvention de 8 100 €. Je me pose la question de si des choses ne pourraient pas être faites par la mairie et de manière plus efficiente. On en parlait tout à l'heure avec la Maison Bleue et ce que Mme REYNAUD soulignait, sur ces organismes qui font la course aux subventions dans les communes. L'ADAPP 13 a une antériorité dans le domaine de la prévention de la délinquance, mais pour tout ce qui est des actions, ce n'est pas vraiment leur cœur de métier. Est-ce qu'il n'est pas à craindre que l'efficacité ne soit pas au rendez-vous dans ce cadre-là ? Parce qu'encore une fois, le quartier de la Gavotte doit être géré aujourd'hui avant qu'il y ait des débordements, notamment concernant l'inactivité des 11-21 ans. Sur les Pennes Mirabeau c'est un facteur à prendre en compte sérieusement. Et on sait très bien qu'on a aussi un autre problème sur le St Georges avec la dégradation des bâtiments, car aujourd'hui, vous l'aviez dit, vous n'avez pas réussi à faire passer le St Georges en QPV. Ce qui effectivement n'a pas permis aux bailleurs de bénéficier de la TFPB.

M. le Maire : Je n'ai jamais cherché à le faire.

Mme COCH : D'accord. Il me semblait qu'on avait eu une discussion là-dessus et que vous m'aviez dit que cela avait été refusé. Du coup, étant donné qu'il n'y a pas d'incitation du bailleur à l'investissement sur ce secteur, le St Georges est moins entretenu. Il y a également le facteur de l'inactivité de certains jeunes parce qu'ils ne trouvent pas. Et je ne suis pas certaine que l'ADAPP 13 soit la mieux adaptée. Est-ce qu'on ne pourrait pas plutôt le faire prendre en charge par des services plus proches de la Mairie plutôt que de se délocaliser sur une association qui n'a pas l'attachement à la commune que nous avons ?

M. le Maire : L'ADAPP 13 est une association de prévention spécialisée. C'est le bras armé du Conseil départemental en la matière. L'ADAPP a toujours été très proche de la Mairie et cela depuis de très nombreuses années. J'avais à l'époque la Délégation de la Protection des mineurs et l'ADAPP travaillait déjà pour la Mairie, et pas seulement, pour d'autres villes aussi du département. Nous avons un véritable savoir-faire en la matière.

Pour répondre en matière d'efficacité, il y a deux façons de la voir. La première c'est le rapport annuel d'activité de l'ADAPP. La deuxième, c'est le sentiment des habitants. Tout est loin d'être parfait comme partout. Toutefois, par rapport à la même période il y a un an, les choses se sont nettement améliorées, et essentiellement pour une raison. Il y avait sans la nommer une famille qui était particulièrement toxique au St Georges. Cette famille a quitté le St Georges. On l'a incitée d'ailleurs à le faire par différentes méthodes et entre autres par un signalement pour lequel l'ADAPP nous a considérablement aidés. Après, vous avez au niveau du St Georges des rassemblements de jeunes le soir, comme partout dans cette région. Vous dites que les jeunes de 11 à 21 ans il faut les prendre en charge, si vous me permettez, la première façon de prendre en charge les jeunes, c'est les parents. Et je me suis rendu compte, en recevant les parents que j'avais convoqués dans cette salle même, avec la façon dont ils ont pu me traiter, avec des mots que je ne citerai pas – que cela rend les choses très compliquées. Aujourd'hui on est dans une société – et je le déplore oh combien, ce ne sont pas mes valeurs - où les parents ont complètement capitulé en matière d'éducation.

Alors la prévention spécialisée de la délinquance fait partie effectivement des

compétences du maire et aujourd'hui l'ADAPP fait partie des outils que je considère comme valables. Maintenant, s'il s'agit de dire que l'ADAPP va tout régler, personne ne peut le faire. Je ne me vois pas embaucher 2 ou 3 éducateurs spécialisés en la matière alors qu'il y a des gens subventionnés par le Département, ce qui du point de vue du financement est appréciable. De toute façon, pour tourner autour du pot et pour me dire que vous ne voterez pas la subvention à l'ADAPP, ça je l'ai compris, mais chaque année le même débat revient. Vous considérez que l'ADAPP n'apporte rien et j'ai un point de vue différent, je considère que l'ADAPP est précieuse pour des villes comme les nôtres.

Mme COCH : C'est intéressant ce que vous venez de dire. Je vous explique en quelques mots. Vous disiez que l'ADAPP est un outil qui vous semble utile. Je n'en suis pas forcément convaincue, certes, ce n'est pas tant le problème. Outre le fait qu'il y ait des associations comme l'ADAPP – dont encore une fois ce n'est pas le cœur de métier du faire du gardiennage ils font de la prévention –, vous savez, je gère des logements sociaux dans le 15ème et dans le 3ème arrondissement et je vois très bien comment ça se passe, j'y suis tous les jours. Il y a un équilibre à trouver avec le bailleur des résidences sociales qui sont dans le secteur ; un équilibre à trouver avec la Mairie pour tout ce qui est autour de ces quartiers. Pour qu'on soit bien claires, je parle des HLM parce qu'il y a des HLM dans le secteur de la Gavotte. Et il y a aussi un équilibre de vie à trouver. C'est-à-dire des activités adaptées et accessibles pour les enfants. Vous avez souligné le fait que les parents doivent être intégrés et les premiers acteurs dans l'éducation de leurs enfants, et je suis entièrement d'accord. Et pour ce faire, encore une fois, je pense que le rôle du maire doit aussi être une question d'équilibre. Effectivement, des fois les parents ne sont pas très adaptés quand vous les recevez, c'est vrai que certains dépassent largement les bornes. Mais néanmoins je pense que ce sont des sujets sur lesquels il faut continuer. Et je pense que les déléguer à des associations n'est pas judicieux.

M. le Maire : Très bien, c'est votre point de vue. M. AMARO.

M. AMARO : En termes de prévention de la délinquance, tous les outils, qu'ils soient associatifs, internes ou municipaux, sont bons à utiliser. Je partage totalement votre point de vue que vous exprimez ici et c'est la raison pour laquelle aussi on a toujours soutenu cette démarche municipale. Juste une question M. le Maire concernant les outils de prévention, quel bilan vous tirez de l'Arrêté municipal que vous aviez mis en place pendant un temps concernant le fait d'interdire les mineurs de moins de 13 ans de circuler après 23h.

M. le Maire : Un journaliste m'a posé la même question la semaine dernière. Vous m'aviez attaqué sur la démagogie de la mesure. Et effectivement nous n'avons pas eu pendant cette période qui a duré quelques semaines une occasion de ramener des enfants à leur domicile. Le but espéré en prenant cette dérision est quelque part atteint c'était d'attirer l'attention des parents. Parce que je le répète, des gosses qui sont dans la rue la nuit, c'est le rôle des parents, je suis désolé. Donc cela a permis d'attirer l'attention. Tout ça s'est passé dans le même temps où la famille a quitté le St Georges et les faits les plus sérieux se sont amendés. Après je ne vais pas vous dire qu'il n'y a pas de jeunes qui se rassemblent le soir au St Georges ou ailleurs, c'est une évidence. Malheureusement il faudrait une école des parents essentiellement. Donc voilà le bilan c'était d'attirer l'attention sur un problème qui relève purement de l'éducatif. Malheureusement le Maire que je suis ne peut pas à lui tout seul changer les comportements des parents. Mais je le constate et je l'ai encore constaté récemment dans un autre domaine, il y a de plus en plus de capitulation des parents en matière éducative.

Mme DELAVEAU : Je rebondis sur ce que vous dites. Les jeunes se rassemblent dans des endroits qui ne sont pas forcément adaptés, c'est normal vu que sur la commune ils n'ont pas d'endroit adapté pour se rassembler. Je ferme la parenthèse. L'ADAPP est seul sur la commune pour gérer la jeunesse. Je pense qu'il y a beaucoup de choses à développer et à mettre en

place. Je rebondis juste, pas forcément sur l'ADAPP, mais sur les associations en général. On en est à 49 demandes de subventions à aujourd'hui et 29 associations ont moins que leur demande. Est-ce que vous pouvez nous expliquer pourquoi ?

M. le Maire : S'il fallait donner systématiquement ce qui est demandé... On a une demande et on a un budget. Après quand vous dites qu'il n'y a rien pour les enfants et pour les jeunes sur la commune, j'ai envie de dire qu'il est temps que j'arrête et que vous transformiez l'enfer des Pennes Mirabeau en mélodie du bonheur. Parce que vraiment, on n'attend que vous ! Quand vous étiez au Centre social, on se rappelle...

Mme DELAVEAU : Tout le monde se rappelle quand j'étais au Centre social...

M. le Maire : Ce n'était pas terrible le Centre social de la Gavotte.

Mme DELAVEAU : Concrètement, qu'est-ce qu'il y a pour les jeunes, à part les centres aérés, dites-moi.

M. le Maire : Il y a les centres aérés, il y a les associations sportives, il y a les associations culturelles, il y a l'idéethèque. Je suis désolé, mais des lieux où les enfants sont là pour zoner ou pour fumer, il n'y en a pas sur la commune et il n'y en aura pas tant que je serai Maire. Quand vous serez élue, vous verrez ce que vous ferez.

M. AMARO : Juste tout à l'heure votre Premier Adjoint exprimait que les débats du compte administratif étaient très sereins, il faut chercher la question pour laquelle ils étaient très sereins.

M. le Maire : Certainement parce que je n'étais pas là !

M. AMARO : Pour revenir sur la question des jeunes, parce que c'est important, il ne faut pas juste être dans la critique non constructive. On va vous donner un exemple typique. J'ai grandi au Repos, un quartier construit par Victor Meylan à l'époque et ce quartier est conçu de plusieurs lotissements. À l'époque quand j'étais jeune, le téléphone portable n'existait pas et nous pouvions sortir avec les copains toute la journée puisqu'il y avait des trottoirs, des infrastructures. Il y avait un terrain de foot, il y avait des îlots de fraîcheur et nous pouvions jouer des journées entières sans que nos parents aient à s'inquiéter. Et nous réunissions non pas pour fumer ou dégrader, mais parce que comme tout jeune qui sortait, on pouvait jouer et s'occuper.

Maintenant si on regarde la politique mise en place depuis 20 ans : j'habite le Jas de Rod, vous avez fait construire 4 lotissements, Plateau de Rod, Littoral des Cadeaux, Littoral 1 et Littoral 2. Ma fille a 11 ans. Elle a des copines dans tous ces lotissements. Aujourd'hui, si elle doit retrouver ses copines, elle ne peut pas emprunter un trottoir pour le faire. Elle doit emprunter une route qui n'est pas sécurisée, il n'y a pas de trottoirs. Je refuse que ma fille aujourd'hui retrouve ses copines. Ce qui n'était pas le cas avant parce qu'il y avait eu une réflexion autour de l'utilisation des infrastructures que pouvaient faire les jeunes et les moins jeunes. Mais admettons même si on laisse ma fille rejoindre ses copines – ce n'est pas grave si elle croise une voiture sur une route sans trottoir, en pente très abrupte –, elles se retrouvent où pour faire quoi M. le Maire ? Il n'y a rien. Rien n'a été pensé pour réunir ces lotissements et créer une harmonie. Et je sais que dans la salle ce soir il y a des gens qui habitent ces lotissements. Et c'est ça qu'on vous exprime. On ne vous exprime pas une critique, de suite vous nous attaquez sur la fermeture du Centre social, ce n'est pas le sujet M. le Maire. On vous pose des questions sur l'urbanisation que nous avons vécue sur la commune grâce à l'ancienne majorité et que nous ne connaissons plus depuis 20 ans. Si vous souhaitez que nous débattions de ça, c'est avec grand plaisir, on vous donnera le topo de tout ce que nous analysons et des solutions. Mais s'il vous plaît si nous pouvons garder la teneur sur la forme

des débats que nous avons eue pendant le compte administratif.

M. le Maire : Attendez, s'il vous plaît, soi-disant je manque de courtoisie. Mais je suis bien obligé de revenir sur le passé, le Centre social était une véritable catastrophe. Il a fallu le fermer. Vous vous ne prenez pas de pincettes pour me dire que je ne fais rien sur la commune depuis 20 ans, il faut quand même bien que je me défende. L'idéethèque est un endroit où il y a de très nombreux adhérents. Hier soir j'étais à la chorale des enfants des collèges et ça faisait plaisir à voir.

Mme DELAVEAU : Justement, il faut développer, c'est ce qu'on vous demande.

M. le Maire : Mais ça se développe tout seul. Comme vous le savez, je ne serai plus Maire dans quelques mois et vous transformerez cet enfer des Pennes Mirabeau en une véritable mélodie du bonheur.

Mme DELAVEAU : Est-ce que vous pouvez répondre s'il vous plaît à ma question concernant les subventions des associations qui en demandent ?

M. le Maire : Oui, je vous ai dit qu'on donne la subvention en adéquation avec la demande et le budget que nous avons. Globalement nous avons sensiblement augmenté nos subventions, contrairement à beaucoup d'autres villes que je ne vais pas citer. Après, on contrôle aussi le contenu financier des associations. Vous avez des associations aujourd'hui qui ont des trésoreries assez importantes et qui à ce titre n'ont pas à avoir des subventions plus importantes que ce qu'on leur octroie.

Mme DELAVEAU : Donc ça, c'est un critère, est-ce qu'il y en a d'autres ?

M. le Maire : C'est le critère essentiel, avec le budget. Est-ce que c'est de la subvention de fonctionnement ou sur un projet ? On joue sur les deux tableaux, comme on l'a toujours fait en particulier au niveau du Service des Sports.

Mme DELAVEAU : Vous dites que vous avez augmenté les subventions c'est à partir de quand ?

M. le Maire : Écoutez, je n'ai pas les chiffres en tête, mais on les retrouvera facilement.

Mme DELAVEAU : Moi je l'ai, vous êtes à 0,8 % du budget de la Mairie ce qui représente environ 500 000€. Cela n'a pas augmenté depuis des années.

M. le Maire : Mais il faut aussi tenir compte des installations que l'on met à disposition. Quand vous voyez les installations pour le rugby, le foot et un certain nombre d'autres associations sportives...

Mme DELAVEAU : Vous parlez du rugby, vous connaissez vraiment...

M. le Maire : Écoutez Madame, vous voulez qu'on débattenne sur le rugby, oui je connais bien l'association. Le stade a été construit à l'époque sur une ancienne décharge. C'est un stade qui régulièrement pose des problèmes de planimétrie et on la refait régulièrement. Quand j'ai proposé entre 2014 et 2020 de faire partir le stade de rugby ailleurs, ça a été refusé...

Mme DELAVEAU : Par qui ?

M. le Maire : Par le Rugby, sauf que maintenant ils aimeraient bien le faire, mais ce n'est plus possible.

Mme DELAVEAU : Alors c'est intéressant que vous me racontiez ça parce qu'effectivement on m'a rapporté cette histoire il y a environ 2 semaines. J'ai été en contact avec l'ancien Président du Rugby qui me racontait cette histoire. Vous aviez promis un espace sportif à Jean Roure pour 8M€. Il devait y avoir le stade de rugby, des super tribunes sauf que ça ne s'est jamais fait et le Président a claqué la porte, en vous traitant de menteurs M. TONARELLI et vous. Voilà ce qu'on m'a rapporté. C'est étonnant que vous en parliez ce soir, vous voyez, comme quoi !

M. le Maire : Eh bien voilà, les grands esprits se rencontrent !

Mme GORLIER-LACROIX : Juste une petite remarque, vous dites que les jeunes peuvent se rassembler à l'Idéethèque, mais s'ils en sont membres...

M. le Maire : Pour adhérer à l'idéethèque, il suffit de se présenter au guichet, c'est totalement gratuit. Mais il y a beaucoup de gens qui y sont et ne sont pas adhérents, l'adhésion c'est pour retirer des livres.

Mme GORLIER-LACROIX : Il y a quatre jeunes qui se sont fait virer.

M. le Maire : Mme LACROIX, j'y étais, ces 4-5 jeunes sont arrivés avec des intentions plus qu'hostiles. Il a quand même fallu faire venir un vigile pendant presque un an. Alors je veux bien qu'on ait que des enfants de chœur sur la commune et être un salaud de maire qui ne sait pas les accompagner, mais il faut se calmer un peu quand même.

Je mets aux voix la 14. Mme AMIEL ne prend pas part au vote puisqu'elle est au Conseil départemental et à ce titre elle subventionne l'ADAPP. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Adopté.

À l'issue d'un vote à main levée, la délibération est adoptée par le Conseil Municipal :

POUR : 29 – M PASQUALETTO-AMIEL ne participe pas au vote

CONTRE : 2 – M. FUSONE - COCH

ABSTENTION : 0

AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET DE L'HABITAT

15 – ATTRIBUTION DE SUBVENTION À L'ASSOCIATION ADAVA POUR LE DÉVELOPPEMENT DES ALTERNATIVES À LA VOITURE EN PAYS D'AIX

M. le Maire : La 15.

M. LEONETTI : Cela concerne une subvention à l'association ADAVA pour un montant de 500 €. C'est une association qui œuvre pour le développement du vélo et des modes doux. Le projet présenté est la création d'un atelier participatif à la Gavotte et d'un atelier mobile sur la commune.

M. le Maire : Mme LACROIX.

Mme GORLIER-LACROIX : Lors du Conseil municipal du 26 juin 2024, une délibération attribuait à l'ADAVA une subvention de 500 € pour le projet présenté par l'association dans sa demande de subvention et la création d'un atelier vélo participatif à la Gavotte et d'un atelier mobile sur la commune. Ça, c'était le 26 juin 2024. Cette délibération je l'ai sous les yeux si vous voulez la voir. L'atelier participatif à la Gavotte a été créé, vous étiez, M. LEONETTI et M. le Maire, à l'inauguration. Or, au Conseil municipal du 26 juin 2025, nous avons exactement la même délibération et le projet présenté par l'association dans sa demande de subvention est le même. En fait la demande correspond au fonctionnement de l'atelier vélo puisqu'il y a un

mécanicien pro. Et bien sûr les opérations sur les marchés, cela demande de l'affichage dans les magasins et de la communication. Donc je me posais la question. Est-ce que c'est une erreur ou est-ce qu'on crée un deuxième atelier ?

M. le Maire : Non c'est une erreur effectivement, ce que vous dites est le plus probable, la délibération a fait l'objet d'un copié collé, ça ne fait pas l'ombre d'un doute.

Mme GROSLIER-LACROIX : Et le montant de la subvention est aussi un copié-collé ou est-ce que le dossier a été étudié ?

M. le Maire : Je crois quand même qu'on a mis à disposition plutôt un bel outil. Cela rejoint ce que je disais il y a un instant. La subvention c'est une chose et la mise à disposition de locaux c'est quand même quelque chose qui se valorise. Je sais qu'on peut toujours faire plus, mais là pour le moment on ne fait pas plus.

Mme GORLIER-LACROIX : Il y a une autre délibération qui accorde une subvention à une autre association engagée aussi pour la mobilité et qui va expliquer comment faire du vélo. Leur subvention est de 12 000 euros alors que l'ADAVA est tout à fait capable de le faire.

Mme PASQUALETTO-AMIEL : Vous vous mélangez les pinceaux, à Bouc-Bel-Air, ce n'est pas 12 000€. C'est le vélo club.

Mme GROSLIER-LACROIX : Ce n'est pas la même chose, mais l'ADAVA est d'utilité publique.

Mme PASQUALETTO-AMIEL : Mais ils ne font pas les mêmes projets.

M. le Maire : Il faudra leur donner plus. Je mets aux voix. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Adopté.

À l'issue d'un vote à main levée, la délibération est adoptée à l'unanimité par le Conseil Municipal

16- -RETRAIT DES DÉLIBÉRATIONS N°42x16 ET N°201x16

M. LEONETTI : Cela concerne le retrait des délibérations N°42x16 et N°201x16. Il faut se référer à la décision N°28x124 du 29 février dernier. Après avoir engagé des discussions avec le Président de l'association syndicale des Magnanarelles, ils ont souhaité conserver les espaces verts, donc on retire cette délibération. Et la commune garde en charge le bassin de rétention et les équipements de voirie.

M. le Maire : Je mets aux voix. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

À l'issue d'un vote à main levée, la délibération est adoptée par le Conseil Municipal :

POUR : 30

CONTRE : 0

ABSTENTION : 2 – M. FUSONE - COCH

17 - RETRAIT DÉLIBÉRATION 56X24

M. LEONETTI : La 17, c'est là encore un retrait de délibération du 4 avril 2024. Le Conseil municipal a donné son accord afin de régulariser une emprise foncière de voirie communale. Parcelle qui apparaissait au cadastre comme étant propriété de la SARL FONCIÈRE MAZARINE. Après avoir interrogé le notaire en charge du dossier, cela avait déjà été cédé en 99 à la commune, donc il faut retirer cette délibération.

M. le Maire : Oui allez-y.

Mme COCH : Du coup il y avait eu un dysfonctionnement sur l'urbanisme, vous n'avez pas eu la consultation avant la première délibération ?

M. LEONETTI : Non. La délibération avait été présentée le 4 avril 2024 pour cette parcelle de la SARL MAZARINE qui était à l'euro symbolique. C'est après que le notaire nous a signalé le problème, mais il y avait une erreur sur le SIG, où la parcelle ressortait comme appartenant à la SARL MAZARINE. C'est pour cela qu'il a fallu retirer la délibération.

Mme COCH : Merci.

M. le Maire : Je mets aux voix. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Adopté.

À l'issue d'un vote à main levée, la délibération est adoptée par le Conseil Municipal :

POUR : 30

CONTRE : 0

ABSTENTION : 2 – M. FUSONE - COCH

18 -DÉSAFFECTATION ET DÉCLASSEMENT DU DOMAINE PUBLIC COMMUNAL PARTIE DE L'AVENUE DE LATTRE DE TASSIGNY

M. LEONETTI : Nous devons procéder à une désaffectation et déclassement du domaine public communal en partie sur l'avenue DE LATTRE DE TASSIGNY. C'est une voie communale de 554m2 qui a été intégrée par erreur au parking du supermarché. Cette partie du terrain ne fait plus partie d'un usage affecté au service public depuis la création du parking et le propriétaire bailleur SODALIS 2 a sollicité les services communaux afin de régulariser la situation de fait. Nous demandons au Conseil municipal de valider cette délibération.

M. le Maire : Je mets aux voix. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Adopté.

À l'issue d'un vote à main levée, la délibération est adoptée à l'unanimité par le Conseil Municipal

19 - CESSIION D'UN BIEN IMMOBILIER DE LA COMMUNE PARCELLES CO 147 ET CO 529

M. LEONETTI : Là on est sur une cession de bien immobilier sur les parcelles CO 147 et CO 529. Les consorts KUPELIAN occupent ces parcelles mitoyennes de la propriété. Il s'agit surtout de régulariser une situation d'occupation de ces parcelles qu'on a souhaité acquérir après avoir vu les Domaines. On a proposé un prix de 55 000 € HT, qui est le prix du marché observé durant la mandature sur ce secteur. Les plans ont été joints à la délibération, on est sur Pallières.

M. le Maire : Je mets aux voix. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Adopté.

À l'issue d'un vote à main levée, la délibération est adoptée à l'unanimité par le Conseil Municipal

CULTURE

20 - ATTRIBUTION DE SUBVENTION À L'ASSOCIATION LES AMIS DES ARTS

M. le Maire : Les délibérations suivantes, Grégory.

M. BOUCHET : La 20 c'est l'attribution de subvention à l'association Les Amis des Arts représentée par sa Présidente Michèle NICOLAI qui va sortir. On demande une attribution de 550€ comme l'année dernière.

M. le Maire : Je mets aux voix. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Adopté.

À l'issue d'un vote à main levée, la délibération est adoptée par le Conseil Municipal :

POUR : 31 – M. NICOLAI ne participe pas au vote

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

21 - MISE À DISPOSITION DE LA SALLE TINO ROSSI À L'ASSOCIATION CULTURELLE ARMÉNIENNE POUR L'ORGANISATION D'UNE MANIFESTATION CARITATIVE

M. le Maire : La 21.

M. BOUCHET : La 21 c'est la mise à disposition de la Salle Tino Rossi à l'association culturelle arménienne représentée par sa Présidente Annie STEPANOW pour l'organisation d'une manifestation caritative qui aura lieu le 6 septembre pour soutenir les réfugiés de l'Artsakh chassés de force de leurs terres ancestrales

M. le Maire : Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Adopté.

À l'issue d'un vote à main levée, la délibération est adoptée à l'unanimité par le Conseil Municipal

22 - CONVENTION DE RÉSIDENCE ARTISTIQUE MINOTAURE ET CIE

M. le Maire : La 22.

M. BOUCHET : Il s'agit d'une convention de résidence artistique avec MINOTAURE ET CIE fin août cette année pour la création du spectacle PINOCCHIO, accueilli la saison prochaine en avril 2026 à la suite d'une seconde résidence.

M. le Maire : Je mets aux voix : qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Adopté.

À l'issue d'un vote à main levée, la délibération est adoptée à l'unanimité par le Conseil Municipal

23- CONVENTION DE PARTENARIAT VILLE DES PENNES MIRABEAU/ASSOCIATION CERCLE DE L'UNION DU PLAN DES PENNES

M. le Maire : La 23.

M. BOUCHET : C'est une convention de partenariat entre la Ville des Pennes Mirabeau et l'association du Cercle de l'Union du Plan des Pennes. C'est un renouvellement de la mise à disposition de l'équipement pour le Cercle.

M. le Maire : Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Adopté.

À l'issue d'un vote à main levée, la délibération est adoptée à l'unanimité par le Conseil Municipal

24 – CONVENTION DE RÉSIDENCE ARTISTIQUE COMPAGNIE LA DÉRIVANTE

M. le Maire : La 24.

M. BOUCHET : C'est une convention de résidence artistique avec la Compagnie LA DÉRIVANTE. C'est la première résidence aux Pennes pour cette Compagnie qui sera accueillie en octobre et dont le spectacle sera programmé en janvier 2026.

M. le Maire : Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Adopté.

À l'issue d'un vote à main levée, la délibération est adoptée à l'unanimité par le Conseil Municipal

25 - CONVENTION D'OBJECTIF ET DE PARTENARIAT ENTRE L'ASSOCIATION SUR LES AILES DU MOULIN ET LA VILLE DES PENNES MIRABEAU - ANNÉE 2025/2026

M. le Maire : La 25.

M. BOUCHET : Il s'agit d'une convention d'objectif et de partenariat entre l'association Sur les Ailes du Moulin avec la Ville des Pennes Mirabeau pour l'année 2025/2026, avec la prise en charge des visites à destination de nos écoles et organisées en partenariat avec les services de la Ville. Pour rappel 8 classes ont été accueillies cette année. La visite est d'une durée de 2h30 et comporte 5 ateliers pédagogiques. Pour y avoir assisté, c'est très bien et quand il fait beau, l'esplanade et le moulin franchement, c'est top !

M. le Maire : Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Adopté.

À l'issue d'un vote à main levée, la délibération est adoptée à l'unanimité par le Conseil Municipal

26 -CONVENTION DE RÉSIDENCE ARTISTIQUE MAM'ZELLE SPECTACLES

M. le Maire : La 26.

M. BOUCHET : Il s'agit d'une convention de résidence artistique pour MAM'ZELLE SPECTACLES avec trois courtes périodes de résidence pour la création de deux spectacles., dont un qui sera accueilli dans le cadre des Provençades en 2026.

M. le Maire : Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Adopté.

À l'issue d'un vote à main levée, la délibération est adoptée à l'unanimité par le Conseil Municipal

27 - CONVENTION D'OBJECTIF ET DE PARTENARIAT ENTRE L'ASSOCIATION MINOTAURE ET COMPAGNIE ET LA VILLE DES PENNES MIRABEAU -Année 2025/2026

M. le Maire : La 27.

M. BOUCHET : C'est la 5^e année de cette convention pour l'opération « LES CM2 AU CINÉ ».

M. le Maire : Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Adopté.

À l'issue d'un vote à main levée, la délibération est adoptée à l'unanimité par le Conseil Municipal

28 -EXONÉRATION/REMBOURSEMENT DE PAIEMENT D'UN TRIMESTRE POUR LES ÉLÈVES D'UNE CLASSE DE PIANO DE L'ÉCOLE MUNICIPALE DE MUSIQUE THÉÂTRE ET DANSE PIERRE BARBIZET

M. le Maire : Le 28.

M. BOUCHET : On vous demande d'approuver l'exonération ou le remboursement de paiement d'un trimestre pour les élèves d'une classe de piano de l'école municipale de musique de théâtre et de danse Pierre BARBIZET. Il y a eu des absences du professeur qui ont perturbé le suivi pédagogique.

M. le Maire : Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Adopté.

À l'issue d'un vote à main levée, la délibération est adoptée à l'unanimité par le Conseil Municipal

COHÉSION SOCIALE

29 – ATTRIBUTION DE SUBVENTION 2025 A L'ASSOCIATION SECOURS CATHOLIQUE

M. le Maire : La 29, Agnès.

Mme PASQUALETTO-AMIEL : Il s'agit de l'attribution d'une subvention pour un montant de 700 €. Le montant est identique à celui de 2024. Je signale également que la Mairie avait participé à la réfection des locaux.

M. le Maire : Oui, M. AMARO...

M. AMARO : Mme PASQUALETTO-AMIEL, juste une recommandation. Cela devient de plus en plus compliqué pour l'association vis-à-vis des vide-greniers qu'ils effectuent. La raison est assez simple, et pour le coup personne n'y est pour rien. Ce que partagent les bénévoles c'est que c'est difficile depuis l'arrivée de Primark puisque les gens, et ça peut s'entendre, préfèrent acheter un T-shirt Primark à 1 € plutôt que de venir l'acheter déjà utilisé à 2 €. Donc ils vivent une période un peu compliquée parce qu'ils sont concurrencés par une enseigne et là pour le coup personne n'y est pour rien. Par contre, là où on peut les aider et ne pas leur mettre de bâtons dans les roues supplémentaires, c'est de voir s'il est possible de prévoir un plan des manifestations sur la commune pour éviter que le jour où ils organisent un vide-grenier, on ait trois vide-greniers en même temps sur la commune. À notre sens il est indispensable qu'il puisse y avoir un programme des manifestations pour éviter qu'il y ait télescopage. C'est une demande, si ça peut se faire immédiatement ce serait bien.

Mme PASQUALETTO-AMIEL : J'ai discuté des difficultés des vide-greniers avec la Présidente du Secours Catholique sur les Pennes. Et effectivement elle m'a fait remonter les difficultés rencontrées lors du dernier vide-grenier. Alors est-ce que c'est lié au fait qu'il y ait eu plusieurs vide-greniers en même temps, peut-être, mais pas sûr, puisque les produits ne sont pas forcément les mêmes. Mais effectivement je retiens votre recommandation.

M. AMARO : Merci.

M. le Maire : Ça peut se planifier en effet. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Adopté.

À l'issue d'un vote à main levée, la délibération est adoptée à l'unanimité par le Conseil

Municipal

SANTÉ

30 - ATTRIBUTION DE SUBVENTION À L'ASSOCIATION" FRANCE ALZHEIMER"

M. le Maire : La 30.

Mme PASQUALETTO-AMIEL : Il s'agit d'une subvention pour l'association France Alzheimer d'un montant de 500€, identique à celui de l'année dernière. France Alzheimer est une association partenaire surtout du CCAS, qui fait des manifestations au sein du CCAS et qui anime notamment le Café des Aidants pour l'écoute et la sensibilisation aux maladies neurodégénératives.

M. le Maire : Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Adopté.

À l'issue d'un vote à main levée, la délibération est adoptée à l'unanimité par le Conseil Municipal

31 - ATTRIBUTION DE SUBVENTION A L'ASSOCIATION" HANDICAP ACTIONS"

M. le Maire : La 31

Mme PASQUALETTO-AMIEL : Il s'agit d'une subvention à l'association HANDICAP ACTIONS dont la Présidente est Marie Annick BOUVIER, pour un montant de 500 €. Je ne sais pas si pour les plus anciens, BOUVIER ça vous parle, M. Philippe BOUVIER était rugbyman au Club des Cadeneaux. En 2004, il a été victime d'un très grave accident de voiture en allant travailler. Il est resté paraplégique et il est décédé il y a 2 ans. Son épouse a voulu continuer l'action de son mari. Elle réalise avec son association des journées de sensibilisation aux différents handicaps visibles ou invisibles. Elle intervient dans les établissements scolaires, les CCAS, les centres de loisirs et propose une sensibilisation des personnels, des écoles. Cela ne chevauchera pas l'action de NRH puisque cela s'adresse à des personnes plus petites. Elle interviendra aussi au sein du CCAS. À noter qu'en 2024, HANDICAP ACTIONS a sensibilisé plus de 3 000 enfants grâce à tous ces ateliers.

M. le Maire : Oui.

M. AMARO : Effectivement, Mme PASQUALETTO-AMIEL, ce sont des sujets très importants et il ne faut surtout pas entraver une action associative. C'est pour ça que bien entendu on va voter cette subvention. Mais on a une autre requête en plus du Secours Catholique, concernant une association présente depuis 20 ans sur la commune, Nouveau Regard sur le Handicap (NRH), qui œuvre bénévolement avec les moyens qu'ils ont. Il nous semble judicieux, utile et valorisant auprès des bénévoles de pouvoir les concerter au préalable et qu'ils n'apprennent pas quelques jours avant que cette subvention soit mise au vote. Est-ce qu'il serait possible de réunir les structures associatives pour qu'elles puissent échanger ensemble et qu'une association n'apprenne pas que des actions sont menées sans qu'on les ait concertées. Elles ont été informées, mais on a une demande liée à la concertation. Et on revient un peu à ce qu'on demandait tout à l'heure sur l'agenda, il nous paraît important d'être proactifs et de coconstruire avec celles et ceux qui sont sur le terrain.

Mme PASQUALETTO-AMIEL : NRH a été averti de ce futur partenariat lorsque Mme KLEIN est venue présenter sa remplaçante. Elles ont été toutes les deux informées de ce futur partenariat. Ce qui veut dire que derrière il y avait une subvention et que NRH n'était pas contre l'intervention d'une seconde association.

M. le Maire : Il n'y a pas de concurrence. Je n'ai pas suivi ça de très près, mais j'ai rencontré Marie-Jo avec la dame qui va la remplacer, qui a un handicap visuel également et s'appelle d'ailleurs Marie-Jo également. Elle m'a parlé de l'Assemblée Générale de septembre, je n'ai pas eu l'impression qu'il y avait une concurrence.

Mme PASQUALETTO-AMIEL : Il n'y a pas de concurrence, c'est complémentaire.

M. le Maire : Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Adopté.

À l'issue d'un vote à main levée, la délibération est adoptée à l'unanimité par le Conseil Municipal

32 - CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA VILLE DES PENNES MIRABEAU ET LA COMMUNAUTÉ PROFESSIONNELLE TERRITORIALE DE SANTÉ - LA CARAVELLE

M. le Maire : La 32.

M. Mme PASQUALETTO-AMIEL : Il s'agit d'une convention de partenariat entre la Ville des Pennes Mirabeau et la Communauté Professionnelle Territoriale de Santé (CPTS) LA CARAVELLE. Il est proposé de valider la mise à disposition gratuite de la salle du Conseil Municipal 2 à 3 fois par an pour la CPES. La dernière AG qui a eu lieu le 5 juin dernier était la première de l'année.

M. le Maire : Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Adopté.

À l'issue d'un vote à main levée, la délibération est adoptée à l'unanimité par le Conseil Municipal

CAUSE ANIMALE

33 - PARTENARIAT AVEC « 30 MILLIONS D'AMIS » POUR LA STÉRILISATION ET IDENTIFICATION DES CHATS « ERRANTS »

M. PONS : Bonsoir à toutes et à tous. La présente délibération concerne le renouvellement d'une convention de partenariat entre notre commune et la Fondation 30 Millions d'Amis, pour l'identification et la stérilisation des chats errants sur notre territoire. Ce partenariat s'inscrit dans une démarche de gestion éthique et durable des chats errants non identifiés sur le domaine public communal. Le dispositif mis en place consiste en la capture, la stérilisation et l'identification des chats errants et le relâchement ensuite de ces animaux sur leur site de capture. Le financement de cette opération repose sur un cofinancement à parts égales entre la Fondation 30 Millions d'Amis qui prend en charge les frais vétérinaires et la Commune qui prend en charge les 50% restants. Pour l'année 2025, il y aura environ 50 chats stérilisés pour un coût total estimé 2 750 €, soit une participation communale de 1 375 €. Il est donc proposé au Conseil municipal d'approuver le renouvellement de cette convention de partenariat avec la Fondation 30 Millions d'Amis pour l'année 2025, ce qui permettra de poursuivre cette action de régulation des chats errants dans le respect du bien-être animal.

M. MUSSO : Merci pour la présentation. L'année n'est pas finie et on est d'accord que la prise en charge est sur l'année entière jusqu'au 31 décembre. Du coup combien de chats ont déjà été stérilisés et pucés ?

M. PONS : Aujourd'hui, nous ne sommes pas capables de répondre à cette question dans la mesure où la facture que nous avons reçue prendrait en charge des chats qui étaient sur

l'année précédente. Donc on n'a pas exactement la notion du nombre de chats pris en compte cette année, on l'estime à peu près à une vingtaine de chats.

M. MUSSO : C'était la première question. C'est fait aujourd'hui avec un seul vétérinaire prestataire qui intervient là-dessus. Il n'a pas été en capacité de vous dire combien de chats ont été concernés ?

M. PONS : Cette année vous devez savoir que nous avons une approche un peu différente de celle de Mme REAU qui s'en occupait les années précédentes. Aujourd'hui, nous sommes conventionnés avec trois vétérinaires, un sur Marignane, un sur Vitrolles et un sur les Pennes Mirabeau. Et on va essayer de consolider avec une 4^e vétérinaire qui serait sur Plan-de-Campagne. Donc pour essayer de répondre à votre question sur le nombre de chats pris en charge, aujourd'hui on n'a pas d'information et je ne suis pas capable de vous dire ce qui s'est passé avant.

M. MUSSO : Le rapprochement avec le prestataire actuel n'a pas permis de faire ce bilan, c'est ça ?

M. PONS : Non tout simplement parce que sur la 50^{ème} de chats pris en charge, on ne sait pas si cela a été pris en compte sur janvier / février ou à partir du mois de novembre.

M. MUSSO : D'accord. Du coup les nouveaux prestataires vétérinaires que vous allez conventionner vont appliquer les tarifs mentionnés dans la délibération ?

M. PONS : Chaque vétérinaire a sa politique, mais on tombe à peu près au même niveau de prise en charge.

M. MUSSO : Les montants sont décrits dans la délibération : 100 € TTC pour les mâles (soit 50 € de participation de la Fondation et 50 € de participation Mairie) et 120 € TTC pour les femelles (soit 60 € de participation Fondation et 60 € de participation Mairie. Ça veut dire que les vétérinaires qui sont conventionnés vont être à ces tarifs-là et non pas à 150 €.

M. PONS : Ils peuvent être aussi en dessous.

M. MUSSO : Pas en dessous. De la même manière, certains animaux nécessitent par rapport à leur état de santé le fait d'être gardés. Jusqu'à présent je crois que la prise en charge était gratuite, est-ce que ce sera la même chose avec les prestataires que vous avez sollicités ?

M. PONS : Logiquement, oui.

M. MUSSO : D'accord, merci.

M. le Maire : Par contre on aimerait bien avoir le résultat, puisque Mme REAU est votre élue, de ce qu'on lui a demandé : le nombre de chats stérilisés, dans quelles conditions, etc. Parce qu'on a quelques doutes. Un truc tout bête, le chat errant sur la commune des Pennes est amené au vétérinaire, il est stérilisé et pucé. À partir de ce moment-là ce n'est plus un chat errant, on est d'accord. Le chat désormais appartient à qui ? À 30 Millions d'Amis ou à la commune ?

M. MUSSO : Justement la précision est très intéressante. Effectivement jusqu'à aujourd'hui Mme REAU a agi seule sans moyens administratifs de la Collectivité dans sa délégation. Donc la réponse est très simple, ce sont les chats de 30 Millions d'Amis. C'est pour ça que les identifications elle ne les a pas. Là où je me posais la question, c'est de savoir combien de chats ont déjà été stérilisés et pucés cette année. Ça je pense que de manière administrative et

comptable on doit le retrouver.

M. le Maire : Ce sont les chats de 30 MILLIONS D'AMIS normalement, mais apparemment ce sont les chats de la commune. Ce qui finalement ne fait pas tout à fait notre affaire. Mais j'attends que Sylviane réponde puisqu'on lui a envoyé un courrier.

M. MUSSO : Là je pense que ce n'est pas à Sylviane REAU de vous répondre, mais plutôt à 30 Millions d'Amis ou à la clinique vétérinaire avec qui vous avez passé la convention.

M. le Maire : C'est elle qui s'est occupée de ça de A à Z, ce qui est d'ailleurs tout à son honneur. Sauf qu'à un moment donné, il faut bien quelques éléments chiffrés comme vous êtes en train de le demander. Mais aussi de gestion de ces chats. Pour moi, tel que cela avait été dit, ce sont les chats de 30 Millions d'Amis. Mais j'entends qu'on me dit que ce sont les chats de la commune, évidemment ce n'est pas du tout pareil quant à leur devenir sanitaire. Alain, tu veux rajouter quelque chose ?

M. PONS : Juste un élément de réponse. Apparemment il y a eu 83 stérilisations et puçages en 2024, pour une subvention de 1 800 €. 48 stérilisations et puçages ont été faits par la Fondation Brigitte Bardot, ceci pour 1 584 € facturés.

M. MUSSO : C'est pour ça que je pose la question, c'est de savoir sur 30 Millions d'Amis – la Fondation Brigitte Bardot c'est un autre sujet – combien avaient été déjà stérilisés en 2025, pour savoir si on allait encore stériliser et pucer des chats sur le reste de l'année 2025 au regard de cette délibération.

M. PONS : On fera le nécessaire, mais laissez-moi le temps de comptabiliser tout ça.

M. le Maire : Bien, je mets aux voix. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Adopté.

À l'issue d'un vote à main levée, la délibération est adoptée à l'unanimité par le Conseil Municipal

PETITE ENFANCE

34 - ATTRIBUTION DE SUBVENTION À L'ASSOCIATION ÉCOLE DES PARENTS ET DES ÉDUCATEURS (EPE)

M. le Maire : La 34, Caroline.

Mme TCHELEKIAN : La 34, c'est une attribution de subvention à l'École des Parents et des Éducateurs (EPE) pour un montant de 10 900 € pour les permanences d'écoute et les actions de prévention.

M. le Maire : Des questions ou remarques ? Je mets aux voix. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Adopté.

À l'issue d'un vote à main levée, la délibération est adoptée par le Conseil Municipal :

POUR : 30

CONTRE : 0

ABSTENTION : 2 – M. FUSONE - COCH

35 - AVENANT A LA CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT ENTRE LA VILLE DES PENNES MIRABEAU ET LÉO LAGRANGE PETITE ENFANCE POUR LA GESTION DU RELAIS PETITE ENFANCE (RPE) CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DES LOCAUX ET

ATTRIBUTION DE SUBVENTION A L'ASSOCIATION LÉO LAGRANGE PETITE ENFANCE

Mme TCHELEKIAN : C'est un avenant à la convention d'objectifs et de financement entre la Ville et Léo Lagrange Petite Enfance pour la gestion du Relais Petite Enfance (RPE). On fait un avenant à la convention parce que l'association Léo Lagrange a modifié ses statuts. Il y a une dénomination par branches de métiers et désormais l'association qui gère le RPE s'appelle Léo Lagrange Petite Enfance. On souhaite également leur attribuer une subvention de 6 997 €.

M. le Maire : Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Adopté.

À l'issue d'un vote à main levée, la délibération est adoptée à l'unanimité par le Conseil Municipal

36 - CONVENTION DE MISE À DISPOSITION DES LOCAUX ET ATTRIBUTION DE SUBVENTION A L'ASSOCIATION PARENTS ENFANTS MÉDITERRANÉE

Mme TCHELEKIAN : La 36 c'est une convention de mise à disposition des locaux et une attribution de subvention à l'association Parents Enfants Méditerranée qui gère la Maison Câlins. Une subvention de 15 195,17 € est versée en deux fois.

M. le Maire : Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Adopté.

À l'issue d'un vote à main levée, la délibération est adoptée par le Conseil Municipal :

POUR : 30

CONTRE : 0

ABSTENTION : 2 – M. FUSONE - COCH

37 - CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DES LOCAUX ET ATTRIBUTION DE SUBVENTION A L'ASSOCIATION ASMAT POINT ACCUEIL

Mme TCHELEKIAN : C'est une convention de mise à disposition des locaux et attribution de subvention à l'association ASMAT Point d'Accueil pour un montant de 700 €.

M. le Maire : Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Adopté.

À l'issue d'un vote à main levée, la délibération est adoptée à l'unanimité par le Conseil Municipal

38 - NOUVEAU RÈGLEMENT INTÉRIEUR DES ÉTABLISSEMENTS D'ACCUEIL DU JEUNE ENFANT

Mme TCHELEKIAN : La 38 c'est la modification du règlement intérieur des Établissements d'Accueil du Jeune Enfant. On a adapté le règlement aux évolutions des besoins des familles et surtout aux exigences réglementaires de la CAF qui demandait une disposition particulière.

M. le Maire : Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Adopté.

À l'issue d'un vote à main levée, la délibération est adoptée à l'unanimité par le Conseil Municipal

SPORTS

39 - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION MUNICIPALE A L'ASSOCIATION SPORTIVE LES ARCHERS PENNOIS -Exercice 2025

M. le Maire : Pierre TONARELLI pour les suivantes.

M. TONARELLI : Il s'agit de l'attribution d'une subvention municipale à l'association sportive Les Archers Pennois, qui a présenté un dossier complet dans le cadre des manifestations sportives pour 2025. Il est donc proposé une subvention de 6 300 € correspondant à 3 300 € de fonctionnement ; 1 000 € pour la section handi-sport ; 1 000 € pour l'organisation de manifestations exceptionnelles et 1 000 € pour le déplacement au Championnat national à Orléans.

M. le Maire : Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Adopté.

À l'issue d'un vote à main levée, la délibération est adoptée à l'unanimité par le Conseil Municipal

40 - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION · MUNICIPALE COMPLÉMENTAIRE A L'ASSOCIATION PENNES MIRABEAU/CADENEAUX RUGBY -Exercice 2025

M. TONARELLI : Il s'agit d'une attribution complémentaire de subvention à l'association CADENEAUX RUGBY suite à une erreur technique entre 2024 et 2025 dans le montant de la subvention, de 22 000 € au lieu de 30 000 €. Nous avons proposé une subvention complémentaire de 7 000 €.

M. le Maire : Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Adopté.

À l'issue d'un vote à main levée, la délibération est adoptée à l'unanimité par le Conseil Municipal

41 - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION MUNICIPALE A L'ASSOCIATION SPORTIVE L'AMICALE DES PENNES MIRABEAU -Exercice 2025

M. TONARELLI : Il s'agit de l'attribution d'une subvention à l'Amicale des Pennes Mirabeau. Il est proposé une subvention de 8 500 € à l'association se décomposant en 6 300 € pour le fonctionnement ; 700 € pour le Cross des Scoubidous et 1 500 € pour des interventions dans les écoles.

M. le Maire : Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Adopté.

À l'issue d'un vote à main levée, la délibération est adoptée à l'unanimité par le Conseil Municipal

42 - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION MUNICIPALE A L'ASSOCIATION SPORTIVE VÉLO CLUB SAINT ANTOINE LA GAVOTTE - Exercice 2025

M. TONARELLI : Il s'agit de l'attribution d'une subvention municipale de 13 500 € à l'association sportive Vélo Club Saint Antoine La Gavotte se décomposant en 6 000 € de fonctionnement ; 5 000 € pour l'organisation de la manifestation Cyclo-Cross JO Muscat ; et 2 500 € pour Savoir Rouler à Vélo (SRAV) sur le temps scolaire.

M. le Maire : Mme COCh.

Mme COCH : Pour reprendre ce que disait Mme LACROIX tout à l'heure sur les subventions relatives au vélo, ce n'est pas parce qu'il y a écrit « vélo » dans les deux délibérations que c'est la même chose. Là il y a véritablement des projets déposés et je pense que c'est ça qui a été

pris en compte dans l'attribution des subventions.

M. AMARO : Ce qui était évoqué, c'est juste qu'en fait, il y a des missions équivalentes entre l'ADAVA et à l'intérieur des 13500 €, il y a 2 500 € pour Savoir Rouler à Vélo qui est l'équivalent de ce que fait ADAVA.

Mme COCH : C'est une école de vélo en fait, ce n'est pas du tout la même chose.

M. AMARO : Mais l'ADAVA le fait aussi.

Mme COCH : Là c'est un club de vélo et de cross qui a l'habitude d'éduquer les enfants au vélo.

M. le Maire : Si je peux me permettre juste de dire un mot, c'est un club qui a une antériorité dans les pratiques. Si ADAVA monte en puissance, je pense qu'il n'y aura aucun souci à les subventionner dans le cadre de projets bien entendu. Je vois que vous vous disputez beaucoup les cyclistes... Allez, je mets aux voix. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Adopté.

À l'issue d'un vote à main levée, la délibération est adoptée à l'unanimité par le Conseil Municipal

43 - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION MUNICIPALE ET SIGNATURE DE LA CONVENTION AUX 3 ASSOCIATIONS SPORTIVES LAURÉATES DU PRIX DÉVELOPPEMENT DURABLE

M. TONARELLI : Il s'agit de l'attribution d'une subvention exceptionnelle sur un Prix associatif mis en place par la municipalité. Les lauréats sont l'Amicale des Pennes Mirabeau, le Twirling des Pennes Mirabeau et le Tambourin des Pennes Mirabeau qui vont recevoir une subvention de 3 000 €.

M. le Maire : Vous avez la liste des projets qui ont été retenus. Oui.

Mme FIORILE-REYNAUD : Vous encouragez le recyclage et le tri sélectif, je vous propose quand même que lors de la prochaine Fête de la Musique il y ait un tri sélectif qui soit organisé parce que franchement c'était dommage lors de la Fête de la Musique de voir ce plastique réparti n'importe comment et sans anticipation sur le sujet.

M. le Maire : Bien d'accord avec vous !

M. FARCI : La Métropole met en place le tri sélectif et les associations sont soumises à des pénalités si le tri sélectif n'est pas fait.

Mme FIORILE-REYNAUD : D'autant plus si la commune s'oblige à être respectable.

M. FARCI : Après, il faut que les gens soient disciplinés.

M. le Maire : Mais ça, c'est encore autre chose. Mais on est d'accord bien sûr. Je mets aux voix. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Adopté.

À l'issue d'un vote à main levée, la délibération est adoptée à l'unanimité par le Conseil Municipal

RESSOURCES HUMAINES

44 - LA REVALORISATION DES AGENTS PUBLICS DE LA PETITE ENFANCE DANS LE

CADRE DU « BONUS ATTRACTIVITÉ »

M. le Maire : La 44 concerne le Bonus attractivité, la prime donnée au personnel de la Petite Enfance. Vous vous rappelez qu'on avait délibéré pour que ce soit donné également au personnel des écoles. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Adopté.

À l'issue d'un vote à main levée, la délibération est adoptée à l'unanimité par le Conseil Municipal

45 - CRÉATION D'EMPLOIS PERMANENTS ET MISE À JOUR DU TABLEAU DES EMPLOIS ET DES EFFECTIFS

M. le Maire : La dernière comme d'habitude c'est le dépoussiérage du tableau des emplois et des effectifs en fonction des nominations qu'il y a pu y avoir dans les différentes filières. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Adopté.

À l'issue d'un vote à main levée, la délibération est adoptée à l'unanimité par le Conseil Municipal

M. AMARO : Une demande M. le Maire, vous avez un conseiller municipal qui a participé à votre majorité plusieurs années et qui est décédé il y a deux semaines. Nous souhaiterions si vous le validez organiser une minute de silence en la mémoire de Serge MUSCAT qui a fait partie de votre majorité.

M. le Maire : Aucun problème.

Le Conseil procède à une minute de silence.

M. le Maire : Je vous remercie. Donc dernier Conseil municipal avant l'été. Je vous souhaite de bonnes vacances et un bel été.

Séance levée à 21h40

LE SECRÉTAIRE

MICHEL AMIEL

AUDREY

LE MAIRE

VILLE